

Département de Paris

**Programme départemental
pour l'insertion et pour l'emploi
2011-2014**

Version finale

18 octobre 2011

SOMMAIRE

Ambition du PDIE 2011-2014	3
Enjeux auxquels doit répondre le PDIE 2011-2014	4
1 Augmenter le taux d'accès et de retour à l'emploi des publics parisiens de l'emploi, au premier rang desquels les personnes fragiles face au marché du travail	4
2 Améliorer les compétences des publics parisiens de l'emploi pour accéder à un emploi et s'y maintenir	5
3 Individualiser les parcours d'accompagnement vers et dans l'emploi au regard des situations personnelles	6
4 Appuyer les parcours d'insertion des publics les plus fragiles par des prestations sociales adaptées et ajustées au plus près des besoins	7
5 Structurer un pilotage plus resserré de l'offre d'insertion et d'accès à l'emploi mise en œuvre sur le territoire	8
Orientations stratégiques du PDIE 2011-2014	10
1 Renforcer la mobilisation pour l'emploi en temps de crise	10
2 Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA	12
3 Conforter l'action du Département en matière d'insertion sociale des personnes les plus fragiles	16
4 Améliorer la gouvernance et la coordination des acteurs de la politique de l'emploi à P aris	19
Objectifs opérationnels et programme d'action du PDIE 2011-2014	22
Modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation du PDIE 2011-2014	70
Annexe I . Analyse du marché de l'emploi et caractérisation des publics parisiens éloignés de l'emploi	72
Annexe II. Cartographie de l'offre d'insertion professionnelle et d'aide à l'accès à l'emploi financée et mise en place par le Département de Paris	89

Préambule

Ambition du PDIE 2011-2014

Alors que la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion impose aux Conseils généraux de délibérer chaque année sur un Programme départemental d'insertion (PDI), **le Département de Paris a fait le choix d'aller plus loin** que cette exigence, en **englobant dans une même stratégie l'ensemble des dispositifs qu'il mobilise pour les chômeurs parisiens.**

Le **Programme départemental pour l'Insertion et pour l'Emploi (PDIE)** constitue, pour la période 2011-2014, le **cadre stratégique et opérationnel de référence pour l'action de la Collectivité parisienne** en matière d'insertion et d'aide à l'accès à l'emploi.

Depuis plusieurs années, le Département de Paris s'est **fortement investi dans une politique d'insertion et d'aide à l'accès à l'emploi qui va bien au-delà de son strict périmètre de compétence** (c'est-à-dire l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires du RSA), en s'appuyant sur des **leviers volontaristes** en matière de formation, d'immersion rapide et d'aide à l'accès direct à l'emploi, d'intermédiation avec les employeurs, etc.) et en s'adressant à l'ensemble des demandeurs d'emploi parisiens.

En privilégiant une approche intégratrice de l'insertion et de l'emploi, le Département entend aujourd'hui **donner une ambition nouvelle à ses politiques et définir une stratégie qui prépare l'avenir.** En inscrivant son action en matière d'insertion et d'accès à l'emploi sur le temps long, le Département affirme également la volonté d'**expérimenter de nouvelles réponses à apporter** aux publics de l'insertion et de l'emploi, mais également de **nouvelles méthodes et pratiques d'accompagnement de parcours des bénéficiaires.**

Le Programme départemental pour l'insertion et pour l'emploi 2011-2014 se structure en **4 grandes parties** :

- la première partie présente les **grands enjeux** auxquels la politique départementale d'insertion et d'emploi doit répondre ;
- la seconde partie détaille les **orientations stratégiques** qui fixent l'ambition politique du document, et les **objectifs opérationnels** correspondant ;
- la troisième décline le **programme d'action** du PDIE pour la période 2011-2014.
- enfin, la dernière partie en précise les **modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation.**

2 annexes présentent également :

- l'**analyse du marché de l'emploi et des caractéristiques des publics parisiens éloignés de l'emploi** ;
- la **cartographie de l'offre d'insertion professionnelle et d'aide à l'accès à l'emploi** financée et mise en place par le **Département** de Paris.

1^e partie

Enjeux auxquels doit répondre le PDIE 2011-2014

L'élaboration du Programme départemental pour l'insertion et pour l'emploi s'est appuyée à la fois sur :

- une **analyse des caractéristiques et des tendances d'évolution du marché de l'emploi parisien** ;
- une **analyse du profil et des spécificités des publics parisiens de l'emploi**, en premier lieu des bénéficiaires du RSA ;
- une **évaluation approfondie de l'efficacité et de l'efficience des dispositifs parisiens d'aide à l'accès/retour à l'emploi**, en mettant en perspective certains ratios clé tels que le nombre de bénéficiaires ayant retrouvé un emploi par action, le coût des dispositifs par bénéficiaire, etc.

Cela a permis d'identifier les 5 principaux enjeux auxquels le PDIE 2011-2014 vise à répondre :

1. Augmenter le taux d'accès et de retour à l'emploi des publics parisiens de l'emploi, au premier rang desquels les personnes fragiles face au marché du travail
2. Améliorer les compétences des publics parisiens de l'emploi pour accéder à un emploi et s'y maintenir
3. Individualiser les parcours d'accompagnement vers et dans l'emploi au regard des situations personnelles
4. Appuyer les parcours d'insertion des publics les plus fragiles par des prestations sociales adaptées et ajustées au plus près des besoins
5. Structurer un pilotage plus resserré de l'offre d'insertion professionnelle mise en œuvre sur le territoire

1 **Augmenter le taux d'accès et de retour à l'emploi des publics parisiens de l'emploi, au premier rang desquels les personnes fragiles face au marché du travail**

Le marché du travail parisien se caractérise premièrement par des fragilités importantes, en termes de qualité des emplois proposés aux demandeurs d'emploi. En effet, nous observons à Paris une **proportion plus élevée du temps partiel et des contrats précaires** (hors CDI et fonction publique) que dans les autres départements franciliens. Ainsi 16% des salariés parisiens sont à temps partiel, contre 14% pour l'Ile-de-France hors Paris. De même, 83,8% des salariés sont en CDI ou dans la fonction publique contre 87,6% en Ile-de-France (hors Paris), tandis que 11,9% de salariés sont en CDD (7,6% en Ile-de-France hors Paris).

Cette fragilité se traduit également par un **nombre de chômeurs élevés, le taux de chômage parisien au 3^{ème} trimestre 2010 (8,8%) étant l'un des plus importants en Ile-de-France**, avec celui des départements de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise. Fin 2010, **112 000 personnes étaient demandeurs d'emploi de catégorie A à Paris** (c'est-à-dire étant sans

emploi et n'ayant exercé aucune activité le mois précédent). Le chômage parisien a cependant augmenté moins fortement durant la crise (sur la période 2008-2010) qu'en Ile-de-France.

Les demandeurs d'emploi parisiens présentent des caractéristiques spécifiques : ils sont en moyenne **plus âgés** et on compte une **plus forte proportion de demandeurs d'emploi de longue durée** (au chômage depuis un an ou plus). Ainsi 20% des demandeurs d'emploi parisiens ont plus de 50 ans contre 18,6% en Ile-de-France, alors que seuls 8% des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans (13,6% en Ile-de-France). **42 000 demandeurs d'emploi parisiens sont au chômage de longue durée**, dont 55% au chômage depuis plus de deux ans. La proportion de chômeurs de longue durée dans les demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C est ainsi la plus élevée à Paris (45,1% contre une proportion inférieure à 40% pour tous les autres départements franciliens).

Enfin, **75 000 personnes sont bénéficiaires du RSA en décembre 2010 (dont 61 000 au RSA socle)**. Ce sont majoritairement des personnes seules, dont 45% de femmes seules et 22% de familles monoparentales. On retrouve une part élevée de plus de 50 ans (27,5%). 30% sont au RSA depuis plus de 4 ans. On note une coexistence de bénéficiaires diplômés (36% ont un diplôme d'enseignement supérieur) tandis que 40% ont un niveau inférieur ou égal au CAP/BEP.

Pour faire face à ces difficultés, le Département finance et met en place des **dispositifs d'insertion professionnelle généralistes** (pour tous publics) et des **dispositifs ciblés sur des publics prioritaires** (bénéficiaires du RSA et habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville notamment). Mais, compte tenu de l'amplitude du champ d'intervention de la collectivité parisienne, **les entrées en prestation et les retours à l'emploi comptabilisés pour des bénéficiaires du RSA sur ces différents dispositifs peuvent encore être renforcés**.

Il existe un véritable enjeu pour le PDIE 2011-2014 à **apporter des réponses pertinentes pour faire diminuer le nombre de personnes fragiles face à l'emploi**. Cela passe par un **accès renforcé des personnes fragiles aux dispositifs mis en place par le Département et ses partenaires**, mais également par une **efficacité plus importante des prestations** mises en place, permettant d'**augmenter de façon significative le nombre de retours à l'emploi durable**. L'enjeu de renforcement de l'accès aux dispositifs est particulièrement important pour les publics prioritaires du Département (en premier lieu les bénéficiaires du RSA), conditionnant la hausse du nombre de retours à l'emploi de ces publics.

2 **Améliorer les compétences des publics parisiens de l'emploi pour accéder à un emploi et s'y maintenir**

Au-delà des caractéristiques des publics de l'emploi parisiens, avec un volume important de demandeurs d'emploi, notamment de longue durée, et de bénéficiaires du RSA, il s'avère que la crise économique dégrade encore les compétences et l'autonomie de ces publics. Ainsi les **jeunes et les seniors sont particulièrement touchés par la crise** : on note que si les jeunes sont les premiers touchés par la hausse du chômage (+27,7% de 2008 à 2010 pour cette catégorie, mais seulement +1,9% entre 2009 et 2010), celui-ci reflue en 2010, alors que le chômage des seniors augmente fortement chaque année (+28,6% de 2008 à 2010 pour cette catégorie). Par ailleurs, début 2011, dans un contexte de stagnation du chômage parisien, le

nombre de chômeurs de longue durée continue à augmenter. Nous observons également une **hausse du nombre de bénéficiaires du RSA** en 2009, non résorbée en 2010.

Ce phénomène fait peser des **risques d'éloignement durable du marché du travail** et de persistance d'un taux de chômage élevé. Compte-tenu du dynamisme du marché parisien de l'emploi, il apparaît donc qu'une **problématique d'adéquation entre le profil des publics parisiens de l'emploi et les besoins des employeurs** existe (plus qu'une problématique de taille du marché de l'emploi).

L'enjeu pour le PDIE 2011-2014 consiste à **mieux appréhender les besoins des employeurs** pour **favoriser une connexion plus forte entre leurs besoins et les profils des publics**, dans une optique de **mise à l'emploi rapide** permettant d'éviter un éloignement durable du marché du travail. Cela implique d'engager des démarches concrètes (prospection offensive des offres d'emploi, nouvelles formes de partenariat avec les employeurs et leurs représentants, etc.), visant à **définir précisément les besoins de recrutement des entreprises** (volume de postes à pourvoir, types de métiers, compétences requises, etc.), voire à travailler avec elles l'expression de ces besoins, dans une logique d'aide au recrutement des publics parisiens de l'emploi. Cela implique également de mieux connaître les besoins des allocataires du RSA pour prospecter l'offre d'emploi de manière plus efficace.

Agir sur les aptitudes et compétences des bénéficiaires peut ainsi être un moyen pour envisager une mise à l'emploi rapide. Il s'agit de **capitaliser sur les compétences acquises** par le passé, sans prendre en compte uniquement les freins au retour à l'emploi, permettant la construction d'un projet professionnel. La mise en lumière de ces compétences peut ainsi être directement valorisable sur le marché du travail auprès de potentiels employeurs.

Enfin, l'enjeu d'amélioration des compétences des personnes pour accéder et se maintenir dans un emploi exige de **dépasser une logique de statut pour prendre en compte le niveau d'éloignement à l'emploi**. Cela suppose notamment de définir des critères d'éloignement à l'emploi pour l'élaboration des diagnostics individuels de distance à l'emploi.

3 Individualiser les parcours d'accompagnement vers et dans l'emploi au regard des situations personnelles

L'offre départementale d'accès à l'emploi apparaît adaptée aux publics parisiens éloignés de l'emploi dans le sens où **elle s'adresse à de nombreuses catégories de publics et couvre l'ensemble des segments d'insertion professionnelle, accompagnement vers l'emploi et formation** (aide au recrutement et à la mise à l'emploi, aide à la formation, dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, soutien à l'économie sociale et solidaire, évaluation et construction du projet professionnel).

Cette offre peut ainsi répondre aux besoins des publics du fait de sa grande diversité, à condition que la connexion entre les dispositifs soit fluide pour permettre la construction de parcours individualisés. Or, la diversité de cette offre peut entraîner une **perte de lisibilité** pour ses prescripteurs, notamment :

- entre les outils de préparation et d'aide à la formation (passerelles linguistiques et sessions de formation qualifiantes du PDAE notamment) et les mesures d'accès direct et d'immersion dans l'entreprise (marchés de placement) ;
- entre les SIAE et les sessions de pré-recrutement organisées par les MdEE.

La construction de parcours individualisés vers l'emploi, articulant le plus finement possible les parcours dits sociaux et professionnels, mobilisant à bon escient et au bon moment les prestations disponibles, est un véritable enjeu pour le PDIE 2011-2014, de façon à améliorer l'efficacité de la chaîne de réponse proposée par le Département et ses partenaires.

Cette individualisation des parcours nécessite tout d'abord que **les référents maîtrisent l'offre disponible**, qu'il s'agisse de celle du Département mais également de l'offre de droit commun des partenaires.

Par ailleurs, **l'offre départementale doit également être organisée dans un souci de simplification des parcours mais aussi pour être adressable au plus grand nombre**, sans trop spécialiser les dispositifs, ce qui nuit généralement à leur lisibilité et à leur mobilisation.

4 Appuyer les parcours d'insertion des publics les plus fragiles par des prestations sociales adaptées et ajustées au plus près des besoins

L'offre départementale en matière d'insertion sociale, particulièrement pour les bénéficiaires du RSA, est indispensable pour appuyer dans leurs parcours et leur mobilisation ces publics parfois très éloignés de l'emploi. Elle repose sur une gamme complète de services et organismes à vocation sociale ou socio-professionnelle, visant à accompagner l'ensemble des allocataires, en complémentarité avec le suivi opéré par Pôle emploi. Les services sociaux départementaux polyvalents (SSDP) accompagnent ainsi 33% des allocataires du RSA, les associations mandatées 17%, les permanences sociales d'accueil (PSA) pour les SDF 5%, tandis que les cellules d'appui pour l'insertion (CAPI) en accompagnent 10% et les Espaces insertion (EI) 15%.

La lisibilité de ce dispositif d'accompagnement est difficile et son **adaptation aux besoins de populations qui évoluent mérite d'être questionnée.** Certaines structures sont dédiées au suivi des allocataires du RSA, d'autres non. Certaines s'adressent à des publics spécifiques, d'autres non. Certaines sont contingentées dans le nombre de suivis qu'elles mettent en oeuvre. Un ajustement aux besoins doit donc être opéré en continu, intégrant les contraintes de fonctionnement du dispositif.

Les services généralistes tels que les PSA ou les SSDP ont moins de disponibilité et plus de difficulté à maîtriser l'ensemble de l'offre d'insertion mobilisable pour les allocataires du RSA, notamment dans la dimension professionnelle. Cela pose une question d'égalité de traitement des allocataires, qui est encore plus aiguë dans les arrondissements non dotés d'un espace insertion.

De façon plus générale, la **nécessité de conjuguer le suivi exhaustif et global** des publics allocataires **avec la maîtrise des problématiques spécifiques à tel ou tel profil de public ou secteur d'activité** apparaît de plus en plus fortement, pour la mise en place d'un accompagnement vraiment individualisé et efficace.

Les services sociaux doivent par ailleurs prendre en compte la réalité de publics pour certains très éloignés de l'emploi, avec des freins sociaux ou linguistiques importants, dont la levée est un préalable à l'intégration d'un parcours d'insertion professionnelle. Certains allocataires sont en outre découragés et démotivés du fait de la durée de leur inactivité, de la difficulté d'accès à l'emploi et de la longueur des parcours. Ces éléments doivent pouvoir être pris en compte dans l'offre d'accompagnement.

Enfin, la **démarche participative** est un **garant de l'adéquation et de la compréhension du dispositif d'insertion par ses usagers**. La loi relative au RSA a prévu l'association des allocataires à la conception et l'évaluation du programme départemental d'insertion, ainsi que la participation de leurs représentants aux équipes pluridisciplinaires. Cette participation aux équipes pluridisciplinaires a été mise en œuvre dès novembre 2009. En 2010, le Département a organisé avec l'appui du cabinet Rosenberg des groupes d'expression des allocataires qui ont abouti à un certain nombre de préconisations. Outre la mise en œuvre de ces préconisations, il est important pour le Département de se doter désormais d'une méthode pérenne de désignation et de participation des allocataires aux instances et travaux qui les concernent.

La **réussite des axes tracés par le PDIE 2011-2014 en matière d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi** nécessite que **les parcours d'insertion soient appuyés**, à chaque fois que de besoin et pour les publics le nécessitant, par des dispositifs d'accompagnement social et des prestations adaptées et ajustées au plus près des besoins. Cela passe par :

- Une **ré-interrogation du fonctionnement du dispositif d'accompagnement et de ses missions** : les services généralistes (SSDP, PSA) doivent être mieux mis à même de maîtriser les dispositifs RSA en désignant en leur sein des personnes ressources ; parallèlement les CAPI doivent devenir services ressources pour certains profils déjà très présents dans leur public (artistes, créateurs d'entreprise) et développer de nouvelles actions en direction des seniors. Les marchés associatifs doivent évoluer pour prendre en compte plus fortement les personnes ayant des problèmes psychiques et les familles.
- La mise en place de **prestations spécifiques pour certains publics** (SDF, familles monoparentales), faisant suite à de premières expérimentations ou réflexions menées en 2010 ;
- La conception, l'ajustement ou le développement de **prestations** se situant en amont voire en alternative à l'insertion professionnelle pour des **publics très éloignés de l'emploi** : redynamisation, jardins d'insertion, actions socio-linguistiques, santé, etc.

La **dimension participative des usagers** doit être pleinement intégrée :

- à l'occasion du renouvellement des équipes pluridisciplinaires, en intégrant les éléments issus du bilan tiré après 1 an de fonctionnement (représentativité, formation) ;
- en installant un groupe ressources permanent d'allocataires sollicités pour participer à des groupes de travail en vue de la conception ou de l'évaluation de documents ou dispositifs.

5 Structurer un pilotage plus resserré de l'offre d'insertion et d'accès à l'emploi mise en œuvre sur le territoire

Au-delà de la richesse de l'offre départementale, il apparaît que **les prestations mises en place sur le territoire parisien par les grands partenaires de l'emploi** (Etat, Région, Pôle emploi) **sont particulièrement nombreuses**. Sur le champ de l'accompagnement vers l'emploi, un grand nombre de mesures sont ainsi offertes par Pôle emploi (suivi mensuel personnalisé, offre mobilisable dans le cadre de la Mission Insertion), qui s'ajoutent à celles financées ou cofinancées par le Département (PLIE, prestations d'accès direct à l'emploi, sessions de préparation au forum Paris pour l'Emploi...). De même, l'offre de formation apparaît importante et diversifiée (offre de droit commun de Pôle emploi et de la Région et offre du Département sur les formations pré-qualifiantes ou qualifiantes ; offre de l'Etat et du Département sur les savoirs de base).

Pour autant, ces différentes offres pourrait être articulées encore plus (par exemple, l'offre de formation de la Ville est construite avec une mise en perspective relative avec celle

de la Région et de Pôle emploi), ce qui interpelle les modalités de discussion et de négociation entre le **Département** et ses **partenaires** (concernant, par exemple, la nature des dispositifs à mettre en place, les modalités de mise en œuvre à définir, les niveaux de collaboration à organiser, etc.).

Pourtant, de **nombreuses démarches et instances partenariales coexistent sur le territoire parisien** :

- Le **service public de l'emploi départemental** exerce essentiellement une fonction partagée d'observation et de veille économique.
- Le **Pacte régional pour l'emploi, la formation et le développement économique**, signé en 2011, a permis d'identifier des axes de travail concertés avec la Région et l'Etat notamment, pour « renforcer le soutien à l'emploi durable grâce à une mobilisation concertée des acteurs et des outils en direction des publics prioritaires ».
- Le Département a également signé avec ses partenaires un **Pacte territorial pour l'insertion** (PTI), comme le veut la loi RSA, qui trace les améliorations à apporter à la mise en cohérence de l'intervention de chacun.
- Au niveau local, les **Commissions territoriales d'insertion (CTI)**, coprésidées par les espaces insertion et les Maisons des entreprises et de l'emploi du Département, se tiennent trimestriellement et ont pour rôle de partager une information de terrain sur la mise en œuvre des dispositifs et le repérage des besoins locaux, tandis que des « **coordinations partenariales** » se réunissent également dans les 19^e et 20^e arrondissements, pour définir et monter des actions locales (RDV de l'emploi dans les quartiers, forums locaux pour l'emploi, etc.).

Pour autant, **ces lieux de gouvernance gagneraient à construire une vision unique et partagée des politiques à mettre en œuvre en matière d'insertion et d'emploi.**

Face à ces constats, l'enjeu pour le Département consiste à mieux **définir et affirmer son positionnement** par rapport à ses partenaires, ainsi que la **valeur ajoutée de son intervention** (en termes de publics cibles, de registres d'intervention, de proximité avec le monde économique...), puisqu'il intervient au-delà de ses compétences obligatoires. Cette **valorisation de son point de vue et de ses préoccupations** en matière d'emploi permettra de mieux articuler les interventions de chacun pour un **pilotage global de la politique emploi parisienne plus resserré et plus performant.**

La réussite du PDIE renvoie ainsi à la nécessaire **mise en synergie des leviers et outils d'intervention du Département et de ses partenaires** (Pôle emploi, Région et Etat en particulier), mais également à une plus grande complémentarité d'action interne entre la DASES et la DDEES en matière de définition et, au niveau local, de déploiement de l'offre d'accompagnement du Département.

2^e partie

Orientations stratégiques du PDIE 2011-2014

Pour répondre aux 4 grands enjeux auxquels la politique parisienne pour l'insertion et pour l'emploi est confrontée, le PDIE fixe 4 grandes orientations stratégiques pour la période 2011-2014 :

1. Renforcer la mobilisation pour l'emploi en temps de crise
2. Renforcer les chances d'accès à un emploi pour les demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA
3. Conforter l'action du Département en matière d'insertion sociale des personnes les plus fragiles
4. Améliorer la gouvernance et la coordination des acteurs de la politique de l'emploi à Paris.

1 Renforcer la mobilisation pour l'emploi en temps de crise

La première orientation du PDIE 2011-2014 témoigne de la **volonté du Département de s'adresser à l'ensemble des publics de l'emploi parisiens**, pour leur **proposer une offre d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi accessible et adaptée à leurs besoins**. Elle vise donc à asseoir **l'action de la Collectivité parisienne sur une mobilisation plus intégrée, plus cohérente et plus performante** de ses leviers d'insertion et d'aide à l'accès à l'emploi, dans le souci de **construire une offre adressable au plus grand nombre**, qui soit à la fois **lisible et clairement identifiée**.

Pour **affirmer sa crédibilité et renforcer l'efficacité de son intervention** à destination des demandeurs d'emploi parisiens, le Département entend également **associer plus fortement les employeurs parisiens** (et leurs représentants : organisations syndicales et professionnelles, groupements, etc.) **à sa stratégie d'intervention** en matière d'insertion professionnelle, et développer des prestations spécifiques à leur attention, de façon à répondre au mieux à leurs besoins en recrutement.

Pour autant, cette intervention globale et volontariste du Département s'inscrit **dans le respect du champ de compétences des partenaires du service public de l'emploi départemental**, au premier rang desquels l'Etat, Pôle emploi et la Région. Le PDIE fixe donc comme priorité de **structurer une offre départementale, qui ne soit pas redondante ou concurrente des dispositifs portés par les principaux acteurs de l'insertion et de l'emploi**, mais qui porte une **réelle valeur-ajoutée** pour l'ensemble des publics parisiens.

Cette première orientation se décline en deux objectifs opérationnels :

- Mettre la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les entreprises au cœur de l'action du Département.
- Offrir à tous les demandeurs d'emploi parisiens des moyens pour leur réussite.

1.1 Mettre la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les entreprises au cœur de l'action du Département

Le Département se fixe comme objectif majeur de **favoriser l'intermédiation et la mise en relation entre les employeurs parisiens et les personnes en insertion, en établissant des « circuits courts » entre eux et en connectant mieux leurs besoins respectifs.**

Cela suppose d'abord de **proposer une offre de service, en matière d'accueil, d'information, de conseil et d'aide au recrutement aux employeurs** susceptibles d'embaucher des personnes en insertion à court et moyen terme.

Il s'agit également de prendre plus systématiquement en considération les besoins en emploi des employeurs dans la façon dont les dispositifs d'accompagnement des personnes en insertion sont conçus, puis mis en place. Concrètement, sur ce point, l'enjeu consiste à mieux appréhender et **mieux connaître les emplois faiblement qualifiés ou moyennement qualifiés disponibles**, qui soient à la fois **suffisants quantitativement et attractifs qualitativement pour répondre de façon satisfaisante aux besoins des publics parisiens de l'emploi.**

Pour cela, le Département se fixe 4 priorités sur la période 2011-2014 :

- **Action 1** : *Professionaliser la fonction de prospection au sein des MdEE*
- **Action 2** : *Favoriser le développement et la structuration de l'économie sociale et solidaire sur le territoire*
- **Action 3** : *Conforter les forums emploi parisiens afin de les rendre encore plus efficaces*
- **Action 4** : *Mieux connecter les actions auprès des demandeurs d'emploi aux besoins des entreprises*

1.2 Offrir aux demandeurs d'emploi les moyens pour leur réussite

Cet objectif consiste à **valoriser les dispositifs généralistes déjà financés et mis en place par le Département en matière d'accompagnement vers l'emploi, d'aide à la création d'activité et de formation des personnes en insertion**, tout en les rendant encore plus **efficaces** (dans le cadre de parcours individuels vers l'emploi) et **distinctifs** (au regard de l'offre de droit commun des partenaires).

Dans les prochaines années, le Département entend également développer de nouvelles actions dans ces trois champs d'intervention, qui soient complémentaires à l'intervention de ses principaux partenaires. Cela correspond à la **volonté d'apporter des réponses adaptées à des demandeurs d'emploi, dont les besoins ne sont pas ou sont insuffisamment couverts par l'offre de droit commun existante sur le territoire parisien.**

Pour cela, le Département se fixe 4 priorités sur la période 2011-2014 :

- **Action 5** : *Poursuivre les dispositifs d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi des MdEE et développer des services personnalisés et innovants complémentaires à ceux des partenaires du service public de l'emploi*
- **Action 6** : *Accompagner les créateurs d'activité avant, pendant et après la mise en œuvre de leur projet*
- **Action 7** : *Recentrer les formations proposées par le Département par rapport aux offres existantes pour mieux répondre aux besoins non couverts*
- **Action 8** : *Offrir des formations métiers au sein des structures d'insertion par l'activité économique à d'autres publics que les salariés en contrats aidés*

2 **Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA**

Au travers de cette deuxième orientation stratégique, le Département affirme comme priorité de **répondre le mieux possible aux besoins spécifiques des publics fragiles face au marché du travail, en premier lieu les bénéficiaires du RSA socle.**

Sont également ciblées les **catégories de publics dites prioritaires**, compte-tenu de leur **lieu de résidence** (habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville), de leur **statut** (familles monoparentales), de leur **âge** (jeunes, seniors) ou encore de leur **situation** (personnes handicapées, grands exclus).

Cela emporte deux exigences majeures pour la période 2011-2014 :

- **Conforter le dispositif d'accompagnement pour donner pleinement aux référents les moyens de construire des parcours individuels tournés vers l'emploi durable.**

Le Département ambitionne de faire évoluer les compétences, pratiques professionnelles, et méthodes d'accompagnement des référents (au sein des espaces insertion notamment), mais également de s'appuyer plus fortement sur les ressources offertes par les structures d'accompagnement partenariales qu'il cofinance (le PLIE et la Mission locale de Paris notamment).

- **Consolider les réponses permettant de rendre les publics plus autonomes dans leur recherche d'emploi et d'améliorer leurs compétences pour accéder à un emploi durable et s'y maintenir.**

Le Département ambitionne de construire une offre d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi plus adaptée aux situations personnelles, dans une logique d'individualisation des parcours et d'accompagnement « sur mesure ».

En particulier, il entend favoriser des interventions à destination des personnes, dont les caractéristiques et profils permettent d'envisager une mise à l'emploi rapide, au regard de leurs compétences et de leurs aptitudes. Cela passera à la fois par une évolution des dispositifs existants (dans leur contenu et/ou dans leurs modalités de mise en œuvre), mais également par la mise en place d'actions expérimentales, ayant vocation à apporter des réponses innovantes aux besoins exprimés par les publics fragiles.

Cette seconde orientation se décline en **quatre objectifs opérationnels** :

- Développer une nouvelle approche de l'insertion professionnelle au service de ceux qui en ont le plus besoin.
- Conforter les prestations spécifiques du Département.
- Mobiliser les dispositifs de droit commun du Département.
- Développer des mesures nouvelles et/ou expérimentales à destination des publics les plus fragiles fondées sur le lien avec l'entreprise et l'analyse des compétences des bénéficiaires.

2.1 Développer une nouvelle approche de l'insertion professionnelle au service de ceux qui en ont le plus besoin

L'objectif consiste à **aider les référents des structures d'accompagnement du Département pour mobiliser l'offre disponible** dans un parcours qui soit engageant pour le bénéficiaire et **adapté à ses besoins. Les dispositifs déployés doivent donc correspondre à un besoin réel** à un moment donné pour avoir un **impact avéré** en matière d'accès à l'emploi et permettre :

- **de construire avec la personne un parcours vers l'emploi dynamique** et de connecter « au bon niveau » les différentes briques d'insertion ;
- **de suivre la personne dans son parcours**, notamment lorsqu'elle est positionnée sur un ou plusieurs dispositifs, en garantissant la bonne articulation des différents intervenants.

Ainsi, il s'agit de **faire évoluer l'ingénierie de parcours** au regard des objectifs devant permettre la réussite des démarches individuelles d'accès à l'emploi et **d'engager des approches qui soient porteuses de nouveautés dans la manière de prendre en charge les personnes fragiles face au marché du travail, en premier lieu les bénéficiaires du RSA.**

Concrètement, cela suppose d'agir à la fois sur :

- les **moyens organisationnels et humains** des structures d'accompagnement du Département ;
- les **métiers, compétences professionnelles, méthodes d'accueil et d'intégration** des bénéficiaires dans un parcours d'insertion ;
- les **collaborations entre les services du Département** (espaces insertion, MdEE, équipes de développement local) d'une part, **entre les services du Département et les structures partenariales qu'il cofinance** (Mission locale de Paris et PLIE du nord-est parisien) d'autre part.

Pour cela, le Département se fixe 5 priorités sur la période 2011-2014 :

- **Action 9** : *Mettre au cœur de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA un service départemental rénové et tourné vers l'insertion professionnelle*
- **Action 10** : *Mettre en place un diagnostic de distance à l'emploi systématique pour tout nouvel allocataire du RSA*
- **Action 11** : *Accompagner les jeunes vers l'emploi grâce à la mission locale de Paris*
- **Action 12** : *Adapter l'action du PLIE à la diversité des publics fragiles*
- **Action 13** : *Renforcer le travail partenarial avec les équipes de développement local*

2.2 Conforter les prestations spécifiques du Département

L'objectif consiste à **améliorer la performance de l'offre départementale** s'adressant exclusivement aux publics fragiles face au marché du travail, pour **rendre la « chaîne » de réponses déployée par la Collectivité plus cohérente, plus simple et plus lisible**.

Pour permettre, aux référents de parcours de proposer un accompagnement mieux approprié aux besoins aux bénéficiaires, plusieurs pistes d'action sont envisagées :

- **faire monter en puissance** des dispositifs pertinents dans leur contenu et efficaces dans les résultats qu'ils produisent (exemple des préparations aux forums emploi et des formations relatives aux savoirs de base) ;
- **optimiser** des dispositifs adaptés aux besoins des publics (exemple des dispositifs d'évaluation du projet professionnel) ;
- **simplifier** des dispositifs utiles au regard de la spécificité de certains publics (exemple des dispositifs d'accompagnement des allocataires artistes).

Pour cela, le Département se fixe 4 priorités sur la période 2011-2014 :

- **Action 14** : *Développer les préparations aux forums pour l'emploi pour les publics fragiles*
- **Action 15** : *Adapter l'intervention du Département à destination des publics artistes*
- **Action 16** : *Optimiser les dispositifs d'évaluation des projets professionnels et d'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA*
- **Action 17** : *Rationaliser les formations relatives aux savoirs de base*

2.3 Mobiliser les dispositifs de droit commun du Département

L'objectif consiste à **poursuivre l'amélioration de l'accès des publics fragiles face au marché du travail aux dispositifs généralistes mis en place sur le territoire parisien**, qu'il s'agisse :

- de **dispositifs propres, financés et mis en place par le Département** (prestations offertes par les MdEE, contrats aidés, clause sociale) ;
- de **dispositifs de droit commun portés par ses partenaires** (Etat, Région, Pôle Emploi).

Pour y parvenir, le Département entend agir en parallèle sur **deux leviers distincts** :

- une **redéfinition des conditions d'accès aux dispositifs** pour fixer des critères d'éligibilité plus favorables aux publics fragiles ;
- une **adaptation du contenu des mesures généralistes** pour les rendre plus appropriées aux profils et attentes spécifiques de ces catégories de publics.

Pour cela, le Département se fixe 5 priorités sur la période 2011-2014 :

- **Action 18** : *Orienter la prospection des MdEE en fonction des besoins des publics repérés par les Espaces insertion et par les partenaires*
- **Action 19** : *Renforcer les liens entre les Espaces insertion et les MdEE pour permettre un accès privilégié des allocataires du RSA à l'offre de service du Département*
- **Action 20** : *Favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA aux contrats aidés du Département*

- **Action 21** : Favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA à l'insertion par l'activité économique en mobilisant le levier des clauses sociales
- **Action 22** : Favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA aux dispositifs de droit commun de la Région et de Pôle emploi

2.4 Développer des mesures nouvelles et/ou expérimentales à destination des publics les plus fragiles fondées sur le lien avec l'entreprise et l'analyse des compétences des bénéficiaires

La **pluri-annualité** du PDIE offre la possibilité au Département d'inscrire **l'innovation** et **l'expérimentation** comme **principes directeurs de son intervention** en matière d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi des personnes les plus fragiles face à l'emploi.

Deux registres sont ainsi clairement identifiés pour **développer de nouvelles actions expérimentales**, avant, le cas échéant de les généraliser à l'échelle du territoire :

- La **définition de nouveaux modes de collaboration avec les employeurs** parisiens autour des questions :
 - de maintien dans l'emploi et de sécurisation des parcours professionnels des salariés nouvellement recrutés,
 - de développement de la qualité des l'emploi (en termes de modalités et conditions de travail notamment).
- La **reconnaissance plus affirmée des compétences, aptitudes et habiletés des bénéficiaires** (au-delà de leur statut) dans les dispositifs d'immersion dans l'emploi et d'intermédiation du Département.

Pour cela, le Département se fixe 4 priorités sur la période 2011-2014 :

- **Action 23** : Développer le parrainage et le tutorat pour les plus fragiles
- **Action 24** : Promouvoir des emplois de qualité en s'appuyant sur les leviers de financement départementaux
- **Action 25** : Développer et concevoir des prestations d'appui au retour à l'emploi en valorisant les compétences et les aptitudes
- **Action 26** : Lancer des expérimentations en direction de publics prioritaires

3 Conforter l'action du Département en matière d'insertion sociale des personnes les plus fragiles

Cette troisième orientation stratégique s'inscrit en complémentarité de la précédente. En effet le **renforcement des chances d'accès à l'emploi des publics les plus fragiles**, en premier lieu les allocataires du RSA, nécessite de **développer une offre en termes d'insertion sociale en appui à l'insertion professionnelle de ces publics**, dont l'accès à l'emploi peut être conditionné ou fragilisé par des freins d'ordre social.

Le Département souhaite également, en tant que responsable de par la loi de l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA, **proposer un accompagnement à chaque allocataire** ; l'insertion sociale doit être travaillée en l'absence de perspectives d'insertion professionnelle, pour les allocataires très éloignés de l'emploi.

Cette insertion sociale, mise en œuvre par l'intermédiaire des services sociaux ou la mobilisation de prestations spécifiques, **doit pour être efficace s'ajuster aux besoins évolutifs de publics diversifiés**. La **participation des usagers** doit être le garant du bon fonctionnement du dispositif et de son caractère adapté.

Quatre objectifs opérationnels sont fixés s'agissant du dispositif d'insertion sociale :

- Adapter le fonctionnement des structures et l'offre d'insertion aux besoins des allocataires.
- Développer des actions innovantes pour les publics les plus éloignés de l'emploi.
- Prendre en compte les besoins spécifiques de publics prioritaires.
- Prendre en compte la parole des usagers.

3.1 Adapter le fonctionnement des structures et l'offre d'insertion aux besoins des allocataires

Cet objectif vise à **tenir compte au mieux, dans le pilotage du dispositif d'insertion, de la diversité des structures d'accompagnement et de leurs compétences** ainsi que de la **diversité des profils d'allocataires**.

Du côté des services spécialisés, le **transfert des CAPI** au Département à l'automne 2009, en permettant leur intégration dans le dispositif départemental d'accompagnement, **facilite la recherche de la meilleure articulation entre services dans le cadre du fonctionnement global du dispositif**. La **présence importante et/ou renforcée** dans le dispositif de certaines catégories d'allocataires (seniors, artistes, créateurs d'entreprise, familles en difficulté d'intégration ou monoparentales, problématiques psychiques) **pose la question de conjuguer un accompagnement de l'ensemble des allocataires** sur une base d'exhaustivité tout en développant des compétences particulières, dans certaines structures, sur certains types de publics.

Les **SSDP** ont, quant à eux, vu **croître sensiblement le nombre d'allocataires en suivi RSA** depuis la mise en œuvre du RSA en 2009, tout en étant moins professionnalisés et moins outillés pour cet accompagnement que les services spécialisés. L'objectif consiste donc à **améliorer leur appropriation du dispositif d'insertion**.

Par ailleurs, le **découpage des zones de compétence des EI et CAPI** a vocation à être mis en cohérence avec la **démarche engagée de territorialisation des services sociaux** qui va

aboutir au redécoupage du territoire parisien en 10 à 12 zones, dotées chacune d'un coordinateur social territorial. L'objectif est de **rendre plus efficace et lisible le fonctionnement global des services sociaux parisiens**, d'**accroître la transversalité de l'action** et de **faciliter le portage de projets locaux**.

Enfin, s'agissant des **allocataires du RSA souffrant de problèmes de santé**, il s'agit est d'améliorer et de prévenir la détérioration de leur état de santé et de renforcer les appuis psychologiques apportés.

C'est pourquoi le Département souhaite :

- développer certaines compétences par « publics » dans les CAPI et les associations spécialisées ;
- favoriser la professionnalisation des services généralistes ;
- déployer une offre d'insertion équivalente sur tout le territoire parisien, en cohérence avec la territorialisation des services sociaux ;
- renforcer la réponse apportée aux personnes souffrant de problèmes de santé rendant difficile la construction et le déroulement de leur parcours d'insertion.

Le Département se fixe donc 4 priorités sur la période 2011-2014 :

- **Action 27** : *Mieux prendre en compte les besoins croissants de certains publics en difficulté*
- **Action 28** : *Adapter la cartographie de l'offre d'insertion*
- **Action 29** : *Renforcer l'appropriation du RSA par les services sociaux*
- **Action 30** : *Renforcer la prise en charge des problèmes de santé des allocataires du RSA*

3.2 Développer des actions innovantes pour les publics les plus éloignés de l'emploi

Conformément à l'esprit de la loi RSA, le Département doit créer les conditions d'une insertion sociale et professionnelle des allocataires réussite. Pour ceux d'entre eux qui se trouvent **très éloignés de l'emploi**, ayant déjà vécu plusieurs années d'éloignement du marché du travail ou entravés par des problèmes de santé, des **actions doivent être proposées en amont ou en alternative**, temporaire ou durable, **de l'insertion professionnelle et de l'accès à l'emploi**.

L'objectif visé ici consiste :

- d'une part, à **poursuivre et adapter les actions de mobilisation et d'insertion sociale des allocataires** et d'**améliorer leur connaissance par les référents**, en **développant de nouveaux modes d'action**, notamment plus collectifs ;
- d'autre part, à **construire des ponts entre urgence sociale et insertion**, et entre **insertion sociale et insertion professionnelle** pour les **publics très désocialisés** tels que les **personnes sans domicile fixe** et les **vendeurs à la sauvette**, très présents sur le territoire parisien.

Le Département se fixe donc 2 priorités sur la période 2011-2014 :

- **Action 31** : *Renforcer les actions de mobilisation des publics les plus en difficulté*
- **Action 32** : *Expérimenter des actions d'insertion de publics très désocialisés*

3.3 Prendre en compte les besoins spécifiques de publics prioritaires

Certains publics, de par leur poids dans la population des allocataires du RSA et/ou par les questions spécifiques d'insertion qu'ils posent, **impliquent de concevoir des réponses nouvelles, adaptées à leurs problématiques spécifiques**.

Particulièrement, les **femmes en situation de monoparentalité**, titulaires du **RSA majoré**, constituent un public nouveau depuis la mise en place du RSA. L'enjeu consiste donc à concevoir des réponses innovantes et à construire des partenariats ad hoc, prenant notamment en compte les dimensions liées à la parentalité et à l'isolement dans leur parcours d'insertion. Il s'agit de mieux articuler les temps de vie des femmes en situation de monoparentalité, pour les accompagner au mieux dans l'élaboration, puis l'aboutissement d'un projet professionnel compatibles avec les contraintes familiales.

Cela suppose donc de **prendre en compte les problématiques spécifiques d'insertion des femmes isolées avec de jeunes enfants** pour leur apporter un accompagnement complet et approprié à leur situation.

Le Département se fixe donc 1 priorité sur la période 2011-2014 :

- **Action 33** : Renforcer la prise en charge des femmes en situation de monoparentalité

3.4 Prendre en compte la parole des usagers

Une réflexion a été menée en 2010 avec l'appui du cabinet Suzanne Rosenberg, visant à :

- **identifier des axes d'amélioration du dispositif d'insertion**, à travers l'animation de groupes réunissant allocataires et référents ;
- **proposer un mécanisme pérenne de participation des allocataires** à la définition de la politique d'insertion.

Pour les prochaines années, l'objectif du Département consiste à poursuivre ces travaux :

- **en mettant en œuvre concrètement les préconisations** issues des groupes de concertation réunis par S. Rosenberg, concernant notamment l'information des allocataires et l'évaluation des prestations ;
- **en tirant les leçons du bilan de la participation** depuis novembre 2009 de représentants d'allocataires aux équipes pluridisciplinaires en charge de rendre des avis sur les suspensions de droits et les réorientations ;
- **en rendant les allocataires véritablement acteurs du dispositif** à travers la mise en place d'un **groupe ressources d'allocataires** pouvant être sollicités en tant que de besoin par le Département.

Le Département se fixe donc 1 priorité sur la période 2011-2014 :

- **Action 34** : Pérenniser la participation des allocataires au dispositif d'insertion parisien

4 **Améliorer la gouvernance et la coordination des acteurs de la politique de l'emploi à Paris**

Cette quatrième et dernière orientation constitue en réalité une **condition de réussite transversale**, nécessaire à la réussite opérationnelle des trois premières orientations de PDIE 2011-2014. Elle traduit la volonté du Département d'**affirmer sa capacité**, en tant que **chef de file des politiques d'insertion sociale et professionnelle** des personnes les plus éloignées de l'emploi, à **faire valoir son point de vue et ses préoccupations** auprès des grands acteurs publics et privés de l'emploi.

Le Département affirme l'ambition de favoriser la mise en synergie et le renforcement mutuel des interventions des partenaires qui contribuent à la définition et à la conduite de la politique emploi parisienne (au premier rang desquels l'Etat, la Région et Pôle emploi).

En tant qu'**animateur de la politique emploi parisienne**, il a ainsi vocation à faire vivre **un espace de gouvernance** réunissant les partenaires, au niveau politique comme au niveau technique, au niveau parisien comme au niveau local. Cela doit permettre de s'accorder ensemble sur la meilleure articulation possible des leviers et actions de chacun.

En tant que **maître d'ouvrage de ses propres dispositifs d'insertion professionnelle et d'aide à l'accès à l'emploi**, il a vocation à **définir un système de pilotage partagé et resserré**. Cela doit permettre d'améliorer la performance globale de la politique emploi.

Le PDIE 2011-2014 s'inscrit ainsi en pleine complémentarité avec le **Pacte territorial d'insertion** et avec le **Pacte territorial pour l'emploi, la formation et le développement économique**.

Cette dernière orientation se décline en trois objectifs opérationnels :

- Mieux coordonner l'offre du Département avec celle de ses partenaires du Service public de l'emploi parisien.
- Mettre en place des partenariats opérationnels sur des territoires infra-parisiens.
- Se donner les moyens de mesurer la pertinence et l'efficacité des actions du Département.

4.1 Mieux coordonner l'offre du Département avec celle de ses partenaires du Service public de l'emploi parisien

En lien avec le Pacte territorial d'insertion d'une part, avec le Pacte territorial pour l'emploi, la formation et le développement économique d'autre part, le Département affirme la nécessité d'articuler plus fortement son intervention avec celle de ses partenaires.

- **Au niveau institutionnel**, cela suppose d'aller vers la formalisation d'une **vision concertée entre les acteurs** autour d'objectifs stratégiques partagés, en s'appuyant sur les instances de gouvernance existantes (Comité parisien pour l'emploi, Service public de l'emploi départemental, Conseil parisien de l'insertion, etc.).
- **Au niveau opérationnel**, cela suppose d'aller vers la **réalisation d'actions conjointes**, à partir d'une analyse commune des besoins des publics et des réflexions prospectives.

Pour cela, le Département se fixe 2 priorités sur la période 2011-2014 :

- **Action n°35** : Renforcer le positionnement de la Collectivité parisienne dans la conduite de la politique parisienne de l'emploi et de l'insertion
- **Action n°36** : Coordonner les interventions et mettre en place des actions communes au travers accords et conventions plus opérationnels avec Pôle emploi et la Région

4.2 Mettre en place des partenariats opérationnels sur des territoires infra-parisiens

Cet objectif traduit la volonté du Département d'**opérationnaliser** et de **territorialiser plus fortement son intervention** à l'échelle des arrondissements parisiens, voire de certains quartiers.

Une **meilleure prise en compte des spécificités des territoires infra-départementaux** dans la définition et la conduite de la politique emploi parisienne, doit ainsi permettre à la Collectivité d'**être plus en prise avec les réalités locales** et de **conforter son action** au plus près du terrain. Cela va donc dans le sens d'une **action « à géométrie variable »** et **évolutive** dans le temps, compte-tenu de la diversité des territoires parisiens et de la complexité des systèmes d'acteurs locaux.

Il s'agit également de **donner aux mairies d'arrondissement leur pleine place** dans la **conception** et dans la **conduite** de la **politique emploi parisienne**, en complément de l'action départementale.

Pour cela, le Département se fixe 3 priorités sur la période 2011-2014 :

- **Action n°37** : Créer une instance au niveau des arrondissements pour le suivi de la politique d'insertion et d'emploi
- **Action n°38** : Elargir le périmètre et les missions des Commissions territoriales d'insertion existantes
- **Action n°39** : Expérimenter sur les territoires des protocoles opérationnels de coopération

4.3 Se donner les moyens de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions du Département

La mesure de l'efficacité et de l'efficience des prestations offertes constitue un **préalable** et une **condition** nécessaire à l'**évaluation de la politique départementale**, mais également à l'**ajustement**, au fur et à mesure de son **contenu** et de ses **modalités de mise en œuvre**.

Le Département se fixe donc comme objectif de mieux appréhender l'impact des différents dispositifs qu'il finance et met en place dans le cadre du déroulement des parcours individuels d'insertion.

Concrètement, cela suppose de formaliser un dispositif de mesure des résultats de l'insertion, qui soit **homogène d'une prestation à l'autre** d'une part, **partagé avec les partenaires** du Département d'autre part. Celui-ci devra s'appuyer sur des **indicateurs clairement définis** territoire (ex : les entrées en prestation, les retours à l'emploi durable, les sorties « infructueuses » ou liées à un changement de situation, les sorties suivies de nouvelles entrées, etc.) et sur des **outils nécessaires au recensement et à l'analyse des résultats** (prestation par prestation, et dans leur ensemble).

La construction de ce nouveau dispositif d'évaluation et de mesure des résultats doit également permettre, **en interne** :

- de **renforcer la complémentarité d'action** entre la **DASES**, la **DDEEES** et la **DPVI** en matière de définition et de déploiement de l'offre d'insertion du Département.
- de **rendre le système de pilotage des opérateurs et prestataires** du Département **plus exigeant**.

Pour cela, le Département se fixe 2 priorités sur la période 2011-2014 :

- **Action n°40** : *Evaluer systématiquement les dispositifs d'insertion du Département*
- **Action n°41** : *Travailler à l'harmonisation des indicateurs utilisés par le Département avec ceux de ses partenaires*

3^e partie

Objectifs opérationnels et programme d'action du PDIE 2011-2014

Chaque action inscrite dans le programme d'action du PDIE 2011-2014 fait l'objet d'une fiche action, faisant apparaître :

- les **objectifs généraux** de l'action au regard des priorités d'intervention et orientations stratégiques du Département inscrites dans le PDIE ;
- le **mode opératoire** de l'action, c'est-à-dire les différents chantiers à conduire et la méthodologie retenue ;
- le **calendrier** prévisionnel de mise en œuvre ;
- le **coût** estimatif ;
- le (les) **pilote(s)**, c'est-à-dire le (les) responsable(s) de la bonne mise en œuvre de l'action ;
- les **partenaires** associés (qu'ils soient financeurs ou non).
- enfin, les **indicateurs de suivi et d'évaluation** qui permettront, au fur et à mesure de mesurer le bon avancement de l'action, et le cas échéant de l'ajuster.

Les **41 fiches-actions** du PDIE 2011-2014 sont détaillées ci-après.

ORIENTATION 1	Renforcer la mobilisation pour l'emploi en temps de crise	
Objectif 1.1	Mettre la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les entreprises au cœur de l'action du Département	
Action 1	Professionaliser la fonction de prospection au sein des MdEE	
<u>Objectifs</u>	• Développer une meilleure connaissance des projets de développement et des besoins en emplois / compétences des employeurs parisiens. • Soutenir les secteurs d'activité créateurs d'emplois accessibles et adaptés aux personnes en insertion. • Optimiser les sessions de pré-recrutement organisées au sein des MdEE (en lien avec l'action n°18 du PDIE).	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Construire un « plan de prospection » pour recueillir des offres d'emplois de qualité adaptés aux profils et aux attentes des personnes peu ou moyennement qualifiées, en s'appuyant sur le réseau des MdEE, sur l'actualité économique locale (implantations/créations), sur les annuaires d'entreprises (Kompass), etc. • Cibler à la fois les secteurs en tension, les secteurs émergents et les secteurs en évolution (c'est-à-dire faisant apparaître de nouveaux besoins de recrutement) caractérisant le tissu économique parisien. • Etudier les conditions et modalités de mutualisation de l'action du référent des 6 MdEE parisiennes en matière de prospection avec celle des autres structures (Mission locale et PLIE notamment) dans une logique de « constitution d'un vivier unique », structuré par secteur, par localisation géographique et par métier. • Définir les modalités de partage d'information et de communication des offres d'emploi collectées.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2012-2014	
<u>Pilote et partenaires associés</u>	<u>Pilote</u> • DDEES (BEF et MdEE)	<u>Partenaires associés</u> • Pôle emploi • PLIE • Mission locale de Paris
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre d'entreprises prospectées par secteur d'activité, par taille, par localisation géographique • Nombre et typologie des offres d'emploi collectées	

ORIENTATION 1	Renforcer la mobilisation pour l'emploi en temps de crise
Objectif 1.1	<i>Mettre la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les entreprises au cœur de l'action du Département</i>
Action 2	Favoriser le développement et la structuration de l'économie sociale et solidaire sur le territoire
<u>Objectifs</u> <u>Méthode et mode opératoire</u>	• Concevoir le secteur de l'économie sociale et solidaire comme une composante économique à part entière et optimiser les opportunités d'emploi offertes par cette filière. • Mobiliser plus fortement les dispositifs de la Région consacrés au développement de l'ESS sur le territoire parisien. • Faire de l'insertion par l'activité économique un véritable levier vers l'emploi durable. • Conforter la performance de l'action des SIAE cofinancées par le Département et mieux adapter l'offre aux besoins des entreprises. • Mettre en place une action offensive de sensibilisation au secteur de l'ESS et de détection des porteurs de projets solidaires. <i>Cette action est à mettre en perspective avec la mesure « S'appuyer sur l'Atelier pour la sensibilisation des acteurs à l'ESS » inscrite dans le Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique (axe 3-enjeu 3).</i> • Maintenir l'appel à projets visant le soutien ou l'essaimage de projets innovants déjà mis en place sur le territoire. <i>Cette action est à mettre en perspective avec les mesures « Assurer une consolidation des activités ESS via le DLA », « Pérenniser les CAE » et « Soutenir les projets d'innovations sociales » inscrites dans le Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique (axe 3-enjeu 3).</i> • Dans le secteur spécifique de l'IAE : - S'appuyer plus fortement sur le CDIAE pour animer une réflexion stratégique avec les partenaires sur la politique parisienne pour le développement de l'IAE sur le territoire. - Travailler avec l'Etat, les porteurs de projet et les têtes de réseau sur une plus grande diversité des secteurs d'activité (en lien avec la réalité du marché du travail) et des supports des structures. - Travailler avec les structures sur les conditions et les moyens de mieux anticiper les sorties à l'emploi (en termes d'accompagnement et de formation des salariés, de lien avec le secteur marchand, etc.). - Renforcer, outiller et professionnaliser le dispositif de pilotage des opérateurs IAE pour être plus exigeants dans l'expression des besoins en matière de qualification et de préparation à la sorties des bénéficiaires (en cohérence avec le dialogue de gestion animé par l'Etat). Cela passe notamment par la mise en place d'actions de professionnalisation des encadrants techniques et des responsables de structures. - La question spécifique du recrutement des salariés en IAE est abordée dans l'action n°19 du PDIE. <i>Cette action est à mettre en perspective avec la mesure « Soutenir les SIAE » (axe 3-enjeu 1), inscrite dans le Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique.</i>
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014

<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DDEES (BIES) • DPVI (EDL)	<u>Partenaires associés</u> • UT de la DIRECCTE • Région, Centre de ressources régional sur l'ESS (l'Atelier) • Têtes de réseau de l'IAE : FNARS, Chantier Ecole Ile-de-France, UREL, COORACE, ARCIE, etc. • DLA
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de porteurs de projets d'ESS accompagnés • Nombre de SIAE cofinancées (créées ou pérennisées) • Nombre de salariés en poste dans les SIAE • Nombre de retours à l'emploi durable et nombre de sorties autres	

ORIENTATION 1	Renforcer la mobilisation pour l'emploi en temps de crise	
Objectif 1.1	Mettre la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les entreprises au cœur de l'action du Département	
Action 3	Conforter les forums emploi parisiens afin de les rendre encore plus efficaces	
<u>Objectifs</u>	• Conforter la visibilité de l'intervention du Département dans le champ de l'emploi. • Accroître le nombre de placements dans l'emploi suite à l'organisation des forums emploi. • Maintenir l'organisation des 5 forums parisiens (Paris pour l'emploi, forum Diversité pour l'emploi, forum pour l'emploi des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, forum pour l'emploi des seniors, forum de l'alternance) et développer l'organisation de forums d'arrondissement à l'échelle locale.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Mobiliser plus fortement les entreprises en amont pour les informer sur l'action, recueillir leurs besoins en recrutement, identifier et collecter des offres d'emploi adaptées aux publics ciblées par les différents forums : - démarcher et rencontrer directement les entreprises (cf. action 2) ; - prendre appui sur les représentants des entreprises (club d'entreprise, organisme professionnel, syndicat, etc.). • Mieux organiser la communication et le partage des offres à pourvoir aux structures d'accompagnement des publics : EI/CAP, Mission locale, PLIE, et Pôle emploi (cf. article 5 de la convention CG/Pôle emploi). • Assurer une plus grande présence aux forums des acteurs de l'emploi pouvant apporter des réponses adaptées aux personnes qui ne peuvent accéder aux emplois proposés en raison de différents freins à l'insertion (niveau de formation requis, mobilité, garde d'enfant, etc.). • Définir un système de suivi et d'évaluation incitatif à destination des entreprises mobilisées (ex : remplissage d'un questionnaire de satisfaction et de suivi des personnes embauchées après les forums). Cette action fait écho à la mesure « Soutenir les manifestations emploi du territoire » inscrite dans le Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique (axe 3-enjeu 1).	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilote et partenaires associés</u>	<u>Pilote</u> • DDEES (BEF)	<u>Partenaires associés</u> • Pôle emploi • Mission locale de Paris • PLIE du nord-est parisien • Carrefour pour l'emploi
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre et typologie des offres d'emploi collectées à pourvoir le jour des manifestations • Nombre d'entreprises présentes par secteur d'activité et par taille • Nombre de personnes présentes lors des forums (dont nombre de parisiens) • Nombre de retours à l'emploi durables à l'issue des forums	

ORIENTATION 1	Renforcer la mobilisation pour l'emploi en temps de crise	
Objectif 1.1	Mettre la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les entreprises au cœur de l'action du Département	
Action 4	Mieux connecter les actions auprès des demandeurs d'emploi aux besoins des entreprises	
<u>Objectifs</u>	• Développer l'offre de services proposée aux entreprises en matière d'accueil, d'information, de conseil et d'aide au recrutement au sein des MdEE. • Installer un climat de confiance réciproque avec les employeurs parisiens et créer les conditions pour la réussite de leurs recrutements. • Créer des circuits courts et favoriser l'intermédiation entre les employeurs ayant des besoins en emploi à court-terme et les demandeurs d'emploi accueillis au sein des MdEE.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• S'appuyer sur les têtes de réseau et les principaux représentants des employeurs (organisations professionnelles et syndicales, groupements), en prenant exemple sur l'action de la MdEE du 14^{ème}, pour organiser des sessions d'information et diffuser l'offre de services du Département auprès du plus grand nombre d'employeurs parisiens, en matière : - d'accueil, d'information sur les dispositifs disponibles et d'orientation, - d'aide à la formation et au recrutement des personnes. • Concernant l'offre d'aide au pré-recrutement des MdEE : - Définir une méthode de qualification des CV et de positionnement des candidats orientés par les prescripteurs au regard des exigences formulées par les employeurs. - Pour les candidats retenus, développer des dispositifs de préparation courte avant les sessions de pré-recrutement animées par les entreprises. - Homogénéiser et professionnaliser le dispositif de reporting effectué auprès des employeurs et auprès des prescripteurs par les 6 MdEE, pour identifier et analyser les raisons des recrutements ayant échoué	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilote et partenaires associés</u>	<u>Pilote</u> • DDEES (BEF et MdEE)	<u>Partenaires associés</u> • Pôle emploi • Organisations professionnelles et syndicales • Réseaux et groupements d'employeurs • Entreprises • Associations spécialisées et opérateurs privés prestataires du Département
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre d'entreprises partenaires pour les sessions de pré-recrutement par secteur d'activité et par taille • Nombre et typologie des offres d'emploi à pourvoir • Nombre de sessions de pré-recrutement organisées • Nombre de bénéficiaires • Nombre de recrutements effectivement réalisés	

ORIENTATION 1	Renforcer la mobilisation pour l'emploi en temps de crise	
Objectif 1.2	Offrir à tous les demandeurs d'emploi parisiens des moyens pour leur réussite	
Action 5	Poursuivre les dispositifs d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi des MdEE et développer des services personnalisés et innovants complémentaires à ceux des partenaires du service public de l'emploi	
<u>Objectifs</u> <u>Méthode et mode opératoire</u>	• Valoriser et faire monter en puissance les prestations d'aide à la recherche d'emploi proposées par les MdEE (par secteur d'activité ou par catégories de publics cible). • Rendre l'intervention des MdEE plus distinctive au regard de l'offre de droit commun existant. • Mettre en place de nouvelles actions visant la réussite des démarches individuelles vers l'emploi des bénéficiaires. • Conforter et développer l'action du Pôle services à la personne porté par la MdEE du 20^{ème} et du centre de ressources de la Fédération des particuliers-employeurs (FEPED) porté par la MdEE du 10^{ème}, en matière notamment d'information sur les métiers et les formations de ce secteur. Cette action est à mettre en perspective avec la mesure « Créer une plateforme de services aux personnes dans la MdEE du 10^{ème} » inscrite dans le Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique (axe 3 – enjeu 2). • Conforter et développer les actions d'information et de préparation au recrutement mises en place par le Pôle ressources Cadres et Jeunes diplômés porté par la MdEE du 14^{ème} : diagnostic de recherche d'emploi, diffusion du CV dans la base de compétences, prestations d'accompagnement (RDV RH, ateliers de gestion de carrière), etc. • Conforter et développer les informations métier assurées par des organismes professionnels au sein des MdEE. • Développer de nouvelles actions de soutien à la recherche d'emploi (individuelles ou collectives), complémentaires à l'offre de droit commun de Pôle emploi, en s'appuyant sur les opérateurs privés et associations spécialisées partenaires des MdEE.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DDEES (BEF et MdEE) • DASES (BRSA)	<u>Partenaires associés</u> • Opérateurs privés et associations spécialisées, FEPED • Entreprises • Mission locale de Paris • Pôle emploi
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre d'actions d'information et de préparation au recrutement proposées par le centre de ressources porté par la MdEE du 10^{ème}, le Pôle Services à la personne porté par la MdEE du 20^{ème} et par le Pôle ressources Cadres et jeunes diplômés porté par la MdEE du 14^{ème} • Nombre d'informations métier organisées au sein des MdEE • Nombre d'actions de soutien à la recherche d'emploi mises en place • Nombre d'entreprises mobilisées • Nombre de bénéficiaires concernés • Nombre de retours à l'emploi durable et nombre de sorties autres	

ORIENTATION 1	Renforcer la mobilisation pour l'emploi en temps de crise	
Objectif 1.2	Offrir à tous les demandeurs d'emploi parisiens des moyens pour leur réussite	
Action 6	Accompagner les créateurs d'activité avant, pendant et après la mise en œuvre de leur projet	
<u>Objectifs</u> <u>Méthode et mode opératoire</u>	• Valoriser l'intervention du Département en matière de soutien à la création. • Pérenniser le soutien départemental aux financements solidaires pour la création d'activité. • Favoriser la pérennité des activités créées et l'autonomie financière des personnes en renforçant l'accompagnement « post-crédation ». • Créer les conditions d'une plus grande complémentarité des dispositifs d'aide à la création financés par le Département, l'Etat et la Région. • Mettre en place un dispositif d'information des référents des EI/CAPi et MdEE de l'ensemble des mesures d'aide à la création d'activité existantes, pour permettre une orientation plus juste des bénéficiaires en fonction de la nature et de l'état d'avancement de leur projet de création. • Définir le bon niveau d'articulation des dispositifs départementaux avec ceux de la Région et de l'Etat, en matière : - d'information et de sensibilisation à la création d'activité, - d'évaluation objective de l'opportunité de l'idée, puis du projet, - d'appui méthodologique au démarrage de l'activité / Soutien financier direct ou indirect (en s'appuyant sur des clubs d'investisseurs par exemple) pour la mise en place et le démarrage de l'activité. - d'accompagnement et de suivi des bénéficiaires post-crédation. • Réajuster les mesures actuelles d'aide à la création financées par le Département pour y inscrire un volet suivi « post-crédation » plus consistant. Cette action est à mettre en perspective avec les mesures « Pérenniser les dispositifs de CAE » (axe 3-enjeu 3), « Créer 2 points d'accueil à la création d'entreprise dans les quartiers », « Envisager des actions de proximité pour sensibiliser et accompagner la création d'entreprises » et « Informer régulièrement les relais des mesures mises en place » (axe 4 – enjeu 1) inscrites dans le Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DDEES (BIES et BEF) • DASES (BRSA)	<u>Partenaires associés</u> • UT de la DIRECCTE • Région • Boutique de gestion Paris IdF, CAE et couveuses, CIGALES, ADIE, PIE et France Active Garantie, URSCOP, etc.
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de porteurs de projet accompagnés • Nombre d'entreprises créées/transmises/reprises • Taux d'abandon des projets de création d'activité • Taux de survie des entreprises et nombre d'emplois générés à 1 an et à 3 ans • Nombre d'emplois trouvés en cas d'échec du projet de création d'activité	

<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DDEES (BEF, BIES) • DASES (BRSA)	<u>Partenaires associés</u> • Région • Pôle emploi • ADEL
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre d'actions de formations proposées dans le PDAE (passerelles linguistiques et formations qualifiantes) • Nombre de bourses individuelles attribuées • Nombre de bénéficiaires concernés • Nombre de retours à l'emploi durable suite à une action de formation et nombre de sorties autres • Nombre de diplômes titres et certifications obtenus	

ORIENTATION 1	Renforcer la mobilisation pour l'emploi en temps de crise	
Objectif 1.2	Offrir à tous les demandeurs d'emploi parisiens des moyens pour leur réussite	
Action 8	Offrir des formations métiers au sein des structures d'insertion par l'activité économique à d'autres publics que les salariés en contrats aidés	
<u>Objectifs</u>	• Apporter une réponse personnalisée aux besoins en formation de tous les salariés des structures d'insertion par l'activité économique présentes sur le territoire parisien. • Favoriser le retour à l'emploi durable de tous les salariés des SIAE.	
	<u>Méthode et mode opératoire</u> • Poursuivre le recensement des besoins en formation qualifiante des salariés en contrat d'usage dans les associations intermédiaires et les salariés en contrat à durée déterminée d'insertion dans les entreprises de travail temporaire d'insertion, entreprises d'insertion et régies de quartier, en s'appuyant sur les structures existantes et sur les têtes de réseau de l'IAE (ce recensement se fait lors du conventionnement avec les structures et l'établissement des plans de formation). • Identifier les besoins qui restent non couverts aujourd'hui, au regard de l'offre de droit commun de la Région et de Pôle emploi. • Etendre la convention actuellement en cours d'application avec le FLES en précisant que le retour à l'emploi durable des bénéficiaires doit être au cœur de l'ingénierie pédagogique proposée. Cette action s'inscrit en complémentarité avec la mesure « Accompagner les salariés de l'IAE, notamment en matière de linguistique et d'acquisition des compétences clé » inscrite dans le Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique (axe 3 – enjeu 2).	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilote et partenaires associés</u>	<u>Pilote</u> • DDEES (BIES)	<u>Partenaires associés</u> • DDEES (BEF) • DASES (BRSA) • UT de la DIRECCTE • Région • Pôle emploi (Mission insertion et agence Stendhal) • Têtes de réseau de l'IAE • AI, EI et RQ financées par le Département • OPCA concernés
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre d'actions de formations dispensées • Nombre de salariés des AI, EI, ETTI et RQ concernés • Nombre de retours à l'emploi durable permis grâce aux actions de formation et nombre de sorties autres	

ORIENTATION 2	Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA	
Objectif 2.1	Développer une nouvelle approche de l'insertion professionnelle au service de ceux qui en ont le plus besoin	
Action 9	Mettre au cœur de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA un service départemental rénové et tourné vers l'insertion professionnelle	
<u>Objectifs</u>	• Rendre le dispositif d'accompagnement du Département plus lisible pour les bénéficiaires et lui donner une taille critique facilitant sa gestion et son pilotage. • Rendre les suivis des bénéficiaires moins segmentés (éviter les ruptures de parcours). • Faire évoluer les modes de fonctionnement et d'organisation des Espaces insertion du Département, mais aussi leurs pratiques et compétences professionnelles en matière d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Mise en place progressive d'un service spécialisé unique (fusionnant les EI et les CAPI), en charge de l'insertion des bénéficiaires du RSA sur le territoire parisien. Cette action sera construite, par étapes, autour des chantiers suivants : - Confier, dans un premier temps, aux CAPI des missions exercées par les EI dans les arrondissements non couverts par ces structures (gestion de l'orientation des allocataires, de la contractualisation, évaluation des nouveaux entrants sur les volets social et professionnel, suivi des familles sans difficultés sociales majeures empêchant toute insertion professionnelle). - Renforcer la formation des agents en poste au sein des CAPI sur l'accompagnement professionnel et recruter, lorsque les postes sont devenus vacants, des conseillers en insertion professionnelle contractuels. - Réorganiser à terme les regroupements des territoires de compétence en lien avec la géographie retenue pour la mise en place de la territorialisation des services sociaux et la mettre en œuvre au fur et à mesure de la disponibilité de locaux dimensionnés à la taille de ces nouvelles équipes. • Mise en place d'une réflexion accompagnée par un consultant sur les conditions de réussite et de fonctionnement d'un service spécialisé unique en matière de RSA. • Développement de l'offre et des méthodes d'accompagnement du nouveau service spécialisé unique en intégrant pleinement la « valeur emploi » dans le référentiel professionnel. • Maintien de la convention de mise à disposition des conseillers Pôle emploi au sein du nouveau service spécialisé unique, condition d'accès l'offre d'accompagnement de droit commun de Pôle emploi.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilote et partenaires associés</u>	<u>Pilote</u> • DASES (BRSA, EI et CAPI)	<u>Partenaires associés</u> • Pôle emploi
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de bénéficiaires du RSA accueillis et accompagnés au sein des EI/CAPI, puis au sein du service unique spécialisé • Nombre de retours à l'emploi durable et nombre d'entrées en prestations autres	

ORIENTATION 2	Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA	
Objectif 2.1	Développer une nouvelle approche de l'insertion professionnelle au service de ceux qui en ont le plus besoin	
Action 10	Mettre en place un diagnostic de distance à l'emploi systématique pour tout nouvel allocataire du RSA	
<u>Objectifs</u>	- Après l'ouverture des droits, évaluer la situation des nouveaux allocataires du RSA socle et leur proposer un accompagnement permettant une insertion professionnelle. - Orienter les allocataires vers la mise en place d'un accompagnement professionnel dès que possible.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	- Redéfinition du référentiel d'élaboration du diagnostic de distance à l'emploi, en s'appuyant sur la nouvelle grille d'évaluation des compétences élaborée par la DASES. - Mise en place d'un plan de formation des référents au sein des EI pour faciliter l'appropriation de ce nouvel outil. - Evaluation systématique de la situation de tous les nouveaux allocataires sur le volet professionnel même s'ils sont déjà accompagnés par les SSDP : cette mission sera confiée aux « conseillers autres structures ». L'objectif est d'aboutir chaque fois que c'est possible à un accompagnement par Pôle emploi quand il y a possibilité de travailler la question du retour à l'emploi même si un appui ponctuel se poursuit conjointement en service social. - Redéfinition des règles d'orientation pour améliorer la prise en charge par les EI et le CAPI s'il y a un projet professionnel à travailler malgré la persistance de difficultés sociales au moment de l'entrée dans le dispositif et en cours de suivi - Analyse de la faisabilité de la structuration d'une plateforme de services réunissant les différents acteurs et permettant de regrouper sur une journée l'instruction de la demande de RSA, l'information sur le dispositif d'accompagnement et les droits et devoirs des personnes, la première évaluation et l'entretien d'orientation.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	2011 : Elaboration de la nouvelle grille d'évaluation des compétences, mise en place du plan de formation des référents des EI et analyse de la faisabilité de la structuration d'une plateforme de services. 2012 : Redéfinition des critères d'orientation et de réorientation.	
<u>Pilote et partenaires associés</u>	<u>Pilote</u> DASES (BRSA, EI, CAPI, SSDP)	<u>Partenaires associés</u> - Associations - Pôle emploi - CAF
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	- Nombre de nouveaux allocataires du RSA accueillis et bénéficiant d'un diagnostic de distance à l'emploi - Nombre d'allocataires du RSA orientés vers les EI/CAPI, vers Pôle emploi, vers les services sociaux, vers les associations	

ORIENTATION 2	Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA	
Objectif 2.1	Développer une nouvelle approche de l'insertion professionnelle au service de ceux qui en ont le plus besoin	
Action 11	Accompagner les jeunes vers l'emploi grâce à la Mission locale de Paris	
<u>Objectifs</u>	• Conforter et améliorer le suivi des jeunes et l'efficacité de leur placement à l'emploi. • Prévenir l'entrée des jeunes dans le RSA. • S'appuyer sur le processus de fusion des 5 Missions locales parisiennes pour étudier les modalités de mutualisation de leurs actions respectives.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Avec les partenaires de la Mission locale de Paris, définition de la feuille de route et l'offre de services de la nouvelle structure unifiée, en matière : - de soutien à la recherche d'emploi (définition du projet, techniques de recherche, connaissance de soi, etc.) ; - de découverte du milieu professionnel (visites d'entreprise, infos métiers, etc.) ; - d'aide à l'accès à la qualification et à l'apprentissage (développement des contrats de professionnalisation, des stages, etc.) ; - de repérage des jeunes en situations d'exclusion ou de décrochage pour les ramener vers les structures classiques d'accompagnement et les remettre dans une démarche positive d'insertion professionnelle ; - de prospection des offres d'emploi adaptées aux profils des jeunes ; - d'aide à l'augmentation du nombre de recrutements en CAE-Passerelle ; - d'anticipation des jeunes qui sortent de la Mission locale en raison de leur âge. • Mise en complémentarité de l'offre de services de la Mission locale avec le « plan jeunes » de Pôle emploi et le parcours avenir jeunes. • Valorisation des actions d'accompagnement mise en place par une des 5 anciennes ML et étudier les possibilités de leur généralisation à l'échelle parisienne (ex : actions de parrainage mises en place par la ML du nord-est parisien et la ML Paris centre, action de repérage des jeunes en difficulté mise en place par la ML Belliard , étendue en 2010 et 2011 aux ML Paris-Est et Paris-Centre et qui sera évaluée en 2012 pour étudier les conditions de son extension éventuelle). • Contribution au développement de l'Ecole de la 2^{ème} chance pour lui donner pleinement les moyens d'offrir aux jeunes sortis du cursus scolaire sans diplôme une orientation professionnelle complétée par une remise à niveau dans les apprentissages de base. Cette action est à mettre en perspective avec la mesure « Soutenir la Mission locale », inscrite dans le Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique (axe 3 – enjeu 2).	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DDEES (BEF) • DASES (BILEX) • DJS	<u>Partenaires associés</u> • Mission locale de Paris • Ecole de la 2^e chance de Paris
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de jeunes accueillis et accompagnés par la Mission locale de Paris • Nombre de prestations individuelles et collectives mises en place • Nombre de retours à l'emploi durable et nombre de sorties autres • Nombre de jeunes orientés vers d'autres structures à la suite de leur parcours en ML	

ORIENTATION 2	Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA	
Objectif 2.1	Développer une nouvelle approche de l'insertion professionnelle au service de ceux qui en ont le plus besoin	
Action 12	Adapter l'action du PLIE à la diversité des publics fragiles	
<u>Objectifs</u> <u>Méthode et mode opératoire</u>	- Augmenter l'accès des bénéficiaires du RSA et des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville à l'offre de services du PLIE. - Mettre en place un accompagnement permettant de réduire la durée de parcours. - Mise en place d'une action d'information de l'offre de services du PLIE et de sa valeur ajoutée auprès des référents des structures d'accompagnement de bénéficiaires du RSA (EI, CAPI, SSDP, associations) pour augmenter le nombre de prescriptions. - Professionnalisation de la fonction de prospection économique du PLIE : ciblage des employeurs de proximité, identification du marché « caché », définition des modalités de transmission des offres collectées au sein du réseau de partenaires (en lien avec l'action n°1 du PDIE), etc. - Redéfinition du processus d'accueil des personnes et de construction des parcours par étapes vers l'emploi. - Développement des actions de repérage des personnes en difficulté dans les quartiers. - Etude des conditions et modalités de généralisation d'actions ayant produit des résultats probants en matière de repérage et d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi (fonction de « laboratoire » du PLIE). - Développement de projets de formation territorialisés, innovants et qualifiants (actions d'initiative territoriale), en partenariat avec la Région : identification des porteurs de projet et des secteurs d'activité, discussion avec les entreprises, montage des actions de formation, etc. - Développement du montage d'actions de formation internes en lien avec les besoins des employeurs. - Définition du rôle du PLIE en matière d'animation du partenariat local sur le champ de l'insertion et de l'emploi. - Mise en place d'actions de professionnalisation des 29 référents de parcours du PLIE pour garantir la continuité et la qualité des accompagnements. - Consolidation du système de pilotage des référents de parcours du PLIE : fixations d'objectifs individualisés, entretiens triparties avec les structures porteuses, réunions collectives des référents, etc. - La fonction d'ingénierie du PLIE pour la mise en œuvre de la clause sociale est abordée dans l'action n°21. Cette action est à mettre en perspective avec les mesures « Soutenir le PLIE de Paris » (axe 3 – enjeu 2), « Développer des actions de formation territorialisées en lien avec les MdEE parisiennes » (axe 4 – enjeu 4), inscrites dans le Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	2011-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> - DDEES (BEF) - DPVI (EDL)	<u>Partenaires associés</u> - DASES (BRSA, EI, CAPI, SSDP) - PLIE du nord-est parisien - Mairies d'arrondissements (11^{ème}, 12^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}) - Associations
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	- Nombre de personnes éloignées de l'emploi accueillis et bénéficiant d'un parcours d'accompagnement PLIE - Nombre de prestations individuelles et collectives mises en place dans le cadre des parcours PLIE - Durée moyenne des parcours d'accompagnement PLIE - Nombre de retours à l'emploi et nombre de sorties autres	

ORIENTATION 2	Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA	
Objectif 2.1	Développer une nouvelle approche de l'insertion professionnelle au service de ceux qui en ont le plus besoin	
Action 13	Renforcer le travail partenarial avec les équipes de développement local	
<u>Objectifs</u>	• S'appuyer sur les services du Département pour apporter une réponse appropriée aux besoins spécifiques des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. • Mieux intégrer les leviers du Département mobilisés au titre de sa politique d'insertion et d'accès à l'emploi d'une part, sa politique de la ville d'autre part. • Rendre l'intervention du Département à destination des habitants des quartiers prioritaires plus lisible et plus cohérente. • Définir le rôle et les responsabilités des équipes de développement local dans le cadre de la définition et de la conduite de la politique emploi parisienne.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Définition d'un cadre de travail collectif et une méthode entre la DDEEES et les EDL concernant les chantiers suivants : - repérage des habitants des quartiers prioritaires, orientation vers les structures d'accompagnement et intégration progressive dans un parcours d'insertion de droit commun, - recensement des associations porteuses de projets, appréciation de leur opportunité et de leur faisabilité (technique et financière), - aide au montage des projets (au regard des critères d'intervention du Département), - suivi de l'avancement des projets et de mesure des résultats produits, - recensement / analyse des besoins des habitants des quartiers prioritaires, partage des diagnostics pour alimenter les réflexions sur la définition de nouveaux dispositifs d'insertion à l'échelle parisienne. • Etude des conditions et modalités d'essaimage des actions d'insertion professionnelle conduites par les associations de la politique de la ville financées par le Département et produisant des résultats probants en termes d'accès à l'emploi et/ou proposant des modalités innovantes d'accompagnement des publics.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DDEEES (BIES, BEF, MdEE) • DPVI (EDL)	<u>Partenaires associés</u> • DASES (BRSA, EI) • Associations de la politique de la ville • Direction départementale de la cohésion sociale
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de bénéficiaires concernés • Nombre d'associations financées et nombre d'actions mises en place • Nombre de retours à l'emploi durable et nombre de sorties autres	

ORIENTATION 2	Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA	
Objectif 2.2	Conforter les prestations spécifiques du Département	
Action 14	Développer les préparations aux forums pour l'emploi pour les publics fragiles	
<u>Objectifs</u>	• Adapter le dispositif des forums aux publics les plus en difficulté (qui y sont peu à l'aise ou qui ont le sentiment que ces événements ne les concernent pas). • Aider les personnes en insertion à tirer le meilleur parti d'une rencontre directe avec un employeur (savoir se présenter, valoriser ses compétences et son profil, poser les bonnes questions, etc.) et à être plus autonome dans leur recherche d'emploi	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Analyse et partage des résultats de l'actuelle prestation de préparation aux forums emploi portée par les MdEE parisiennes. • Développement des dispositifs de préparation adaptés aux forums emplois parisiens : - Définition des modalités de mise en œuvre (plutôt sur un temps court et de manière rapprochée par rapports aux événements). - Définition des prestations à mettre en place : prise de parole, préparation à l'entretien d'embauche, savoir-être, aide à l'autonomie dans la recherche d'emploi, coaching, accompagnement le jour des événements pour capitaliser les effets positifs de la préparation, ateliers de démonstration de certains métiers, etc. - Rédaction du cahier des charges et lancement de l'appel d'offres. - Elargissement aux bénéficiaires des contrats aidés de la ville. • Coordination avec les structures prescriptrices pour identifier les publics les plus en difficulté, pour les sensibiliser et les convaincre de se rendre aux forums et leur apporter un accompagnement spécifique avant, voire le jour même des événements. • Mobilisation des employeurs aux sessions de préparation des publics pour communiquer sur les offres à pourvoir le jour des événements et les savoir-être/savoir-faire indispensables lors de la mise en relation et du recrutement.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DDEES (BEF, BASCA) • DASES (BRSA, EI et CAPI)	<u>Partenaires associés</u> • Entreprises et leurs représentants (groupements, organisations syndicales et professionnelles) • Pôle emploi • PLIE du nord-est parisien • Mission locale de Paris
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de bénéficiaires concernés • Nombre d'actions de préparations aux forums parisiens organisées • Nombre d'entreprises mobilisées par secteur d'activité et par taille • Nombre et typologie des offres d'emploi collectées • Nombre de retours à l'emploi durable suite aux événements	

ORIENTATION 2	Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA	
Objectif 2.2	Conforter les prestations spécifiques du Département	
Action 15	Optimiser les dispositifs d'évaluation des projets professionnels et d'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA	
<u>Objectifs</u>	• Simplifier les dispositifs départementaux « Diagnostic orientation (DO) » et « Accompagnement individuel vers l'emploi (AIVE) » en rendant leur contenu plus adapté aux besoins des bénéficiaires et leurs modalités de suivi et de pilotage souples. • Rendre l'intervention du Département plus complémentaire avec l'offre de Pôle emploi en matière d'accompagnement individuel. • Faire un premier bilan à l'issue de la réforme des prestations de DO et AIVE mise en œuvre en 2011.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Rédaction du cahier des charges d'un seul et même marché fusionnant les dispositifs DO et AIVE. La nouvelle prestation intégrée comportera les objectifs suivants : Pour l'AIVE : - Repérer les acquis, compétences et motivations des bénéficiaires lors d'un diagnostic global de leur situation socioprofessionnelle. - Faire émerger un projet professionnel réaliste et élaborer un parcours d'insertion cohérent. - Transmettre les informations et analyses des situations individuelles aux référents de parcours. - Accompagner les bénéficiaires sur une période de 6 mois. Pour le DO : - Permettre à chaque bénéficiaire de faire un bilan de compétences professionnelles sur une période courte (un mois au maximum), notamment par le biais d'ateliers collectifs. - Puis de se voir proposer une orientation claire à l'issue du parcours (notamment en terme de besoins de formation). • Réduction du nombre de prestataires retenus : seront notamment privilégiés ceux qui ont accès à un réseau d'offres d'emploi de proximité ou « cachées » et ceux qui proposent des méthodes d'accompagnement réellement individualisées. Un système de versement d'une prime au retour à l'emploi sera également défini. • Poursuite du dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA socle portée par l'AFPA, visant à : - Réaliser un bilan des compétences détenues. - Organiser des modules de formations très professionnalisants, sur la base du modèle de l'« entreprise fictive ». - Mettre en œuvre des séances de coaching et de recherche d'emploi. - Travailler à un placement en emploi des bénéficiaires à l'issue de l'accompagnement. • Organisation d'une session d'information des référents des structures prescripteurs sur ces prestations.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011 : Lancement du nouveau marché unique DO/AIVE et poursuite du marché EFIVE • 2012 : Evaluation des résultats produits	
<u>Pilote et partenaires associés</u>	<u>Pilote</u> • DDEES (BIES)	<u>Partenaires associés</u> • DDEES (Mdee) • DASES (BRSA, EI/CAPI) • Opérateurs privés et associations partenaires attributaires des marchés
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de bénéficiaires concernés • Nombre de retours à l'emploi durable et nombre de sorties autres préconisées	

ORIENTATION 2	Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA	
Objectif 2.2	Conforter les prestations spécifiques du Département	
Action 16	Adapter l'intervention du Département à destination des publics artistes	
<u>Objectifs</u>	• Simplifier les dispositifs départementaux proposés aux bénéficiaires du RSA artistes, en matière d'évaluation du projet professionnel et d'accompagnement vers l'emploi. • Rendre les interventions du Département et de l'Etat à destination des bénéficiaires du RSA artistes, plus complémentaires.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Regroupement des prestations actuelles du Département à destination des artistes (AVE, PAE, DATA, Bilan de compétences, SAS) au sein d'une seule et même mesure comprenant 3 volets : - veille dans le secteur artistique, plateforme téléphonique d'information et formation des référents, - évaluation du projet des bénéficiaires, - accompagnement des bénéficiaires vers l'emploi. • Rédaction des cahiers des charges des marchés correspondants (la capacité des opérateurs retenus à soutenir les allocataires dans la recherche d'une autonomie financière passant par la consolidation de l'activité artistique, la multi-activité et la reconversion professionnelle sera notamment regardée) et lancement de l'appel d'offre. • Mise en œuvre des préconisations formulées par le groupe de travail co-animé par la Mission insertion et Pôle emploi/Département (conformément à l'art. 4 de la convention liant les 2 institutions pour l'année 2011) visant à réaliser une analyse commune des situations et besoins des publics, recenser les prestations mobilisables et les rendre plus complémentaires entre elles au regard des situations individuelles.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011 : Rédaction des cahiers des charges • 2012 : Lancement des marchés • 2012 : Evaluation des résultats produits	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DDEES (BIES) • DASES (BRSA)	<u>Partenaires associés</u> • Agence spécialisée audiovisuel de Pôle emploi • Opérateurs privés et associations attributaires du marché • AVEJ, le Socle
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de bénéficiaires du RSA artistes concernés • Nombre de retours à l'emploi durable et nombre de sorties autres préconisées	

ORIENTATION 2	Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA	
Objectif 2.2	Conforter les prestations spécifiques du Département	
Action 17	Rationaliser les formations relatives aux savoirs de base	
<u>Objectifs</u>	• Apporter une réponse individualisée aux besoins non couverts des publics de l'insertion en matière d'acquisition de compétences clé et de savoir de base. • Diversifier les modalités d'accès à la formation pour répondre à la multiplicité des demandes.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Réalisation d'un état des lieux complet de l'offre de formation aux savoirs de base dispensée sur le territoire parisien. • Animation de sessions d'information des référents des services du Département (contenu des actions de formation, conditions d'éligibilité, pré-requis indispensables). • Analyse des besoins de développement en matière de formations relatives aux compétences clé : - compétences clé « quotidiennes » (apprendre à écrire, à gérer son budget, etc.) ; - compétences clé liées à la nature de l'emploi recherché (communication, écrits professionnels, relations en équipe, etc.) ; - compétences clé nécessaires à l'intégration dans une action de formation pré-qualifiante ou qualifiante, ou à la réussite d'un concours (acquérir un niveau de connaissances suffisant pour remplir des conditions d'éligibilité). • Montée en charge du nouveau dispositif d'Ateliers de formation à visée professionnelle, qui permet une meilleure individualisation de la formation, une plus grande prise en compte du manque d'autonomie des bénéficiaires face à l'apprentissage, un ancrage des formations proposées dans une perspective d'insertion professionnelle à moyen ou long terme, une plus grande lisibilité du dispositif pour les référents sociaux (3 opérateurs couvrant l'ensemble du territoire parisien). • Mise en place d'un dialogue avec la DIRECCTE pour permettre une meilleure utilisation du dispositif Compétences Clés par les parisiens et une meilleure cohérence des offres.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011 : Analyse des besoins et état des lieux complet de l'offre existante • 2012 : Lancement de la nouvelle prestation départementale • 2013-2014 : Analyse des résultats produits et généralisation de la prestation	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DDEES (BIES)	<u>Partenaires associés</u> • DASES (BRSA, EI/CAP, SSDP) • DPVI (EDL) • UT de la DIRECCTE • Région • Mission locale de Paris • PLIE du nord-est parisien
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de bénéficiaires positionnés sur des actions de formation aux savoirs de base à l'échelle parisienne • Nombre de bénéficiaires positionnés sur la nouvelle action développée par le Département • Nombre de retours à l'emploi durable et nombre de sorties autres • Nombre de bénéficiaires satisfaits par rapport à l'objectif de départ	

ORIENTATION 2	Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA	
Objectif 2.3	Mobiliser les dispositifs de droit commun du Département	
Action 18	Orienter la prospection des MdEE en fonction des besoins des publics repérés par les Espaces insertion et par les partenaires	
<u>Objectifs</u>	• Mieux coordonner l'intervention des acteurs en lien avec les bénéficiaires et des acteurs en lien avec les employeurs pour intensifier et adapter l'effort de prospection à l'échelle parisienne. • Mobiliser les bénéficiaires du RSA suivis par les EI/CAPi sur des offres d'emploi correspondant réellement à leurs projets et attentes.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Analyse approfondie des projets professionnels des bénéficiaires du RSA suivis par les EI/CAPi et segmentation par secteur d'activité et par métier. • Identification d'un référent au sein de chaque EI/CAPi correspondant pour des secteurs d'activité et des types de prestation. • Formalisation d'une méthode de travail commun EI/CAPi-MdEE : - définition/qualification des offres d'emploi adaptées aux projets professionnels des bénéficiaires du RSA, - transmission des informations au chargé de mission « prospection » des MdEE, de façon à alimenter le plan de prospection des Maisons (cf. action n°2 du PDIE), - transmission des offres d'emploi collectées par les MdEE aux EI/CAPi (cf. action n°19 du PDIE). • A l'inverse, organisation au sein des EI/CAPi de réunions d'information et d'échange avec des représentants d'entreprises (avec l'appui de la DDEES) pour développer leur connaissance du monde de l'entreprise, du fonctionnement et des règles du marché du travail, des conditions concrètes d'exercice de certains métiers, et pouvoir ainsi mieux accompagner les bénéficiaires du RSA pour la construction de leur projet professionnel. • Une fois la méthode éprouvée, généralisation à la Mission locale de Paris et au PLIE du nord-est parisien.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DDEES (BEF) • DASES (BRSA, EI/CAPi)	<u>Partenaires associés</u> • Mission locale de Paris • PLIE du nord-est parisien
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre et typologie des offres d'emploi qualifiées par les EI/CAPi • Nombre et typologie des offres d'emploi prospectées par les MdEE correspondant aux offres qualifiées par les EI/CAPi • Nombre de réunions d'information et d'échange organisées au sein des EI/CAPi	

ORIENTATION 2	Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA	
Objectif 2.3	Mobiliser les dispositifs de droit commun du Département	
Action 19	Renforcer les liens entre les Espaces insertion et les MdEE pour permettre un accès privilégié des allocataires du RSA à l'offre de service du Département	
<u>Objectifs</u> <u>Méthode et mode opératoire</u>	• Resserrer les collaborations de travail entre les structures du Département, au service de l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi. • Augmenter le nombre de bénéficiaires du RSA suivis en Espaces insertion, ayant accès à l'offre de services proposée par les MdEE.	
	• Animation de sessions d'information des référents des EI/CAPI sur : - l'offre de services des MdEE en matière d'information métier, d'aide à la recherche d'emploi, d'aide à la création, etc. ; - les modalités d'utilisation de la fiche de liaison avec les MdEE. • Formalisation d'une méthode commune d'organisation des sessions de pré-recrutement autour des 3 grandes étapes suivantes : - MdEE : prospection auprès des employeurs, recueil des offres d'emploi, travail avec l'employeur sur les pré-requis, information sur les sessions de pré-recrutement au sein du réseau d'EI / CAPI, etc. ; - EI / CAPI : sélection des CV, positionnement des personnes et envoi d'une fiche de liaison par bénéficiaire aux MdEE ; - MdEE : réception et vérification des CV, inscription effective des personnes, atelier de préparation courte (le cas échéant), relance avant la session de pré-recrutement, remplissage de la fiche de liaison après la session et renvoi au référent de l'EI/CAPI. • En interne aux EI, définition d'une méthode de travail visant à améliorer la manière dont les bénéficiaires du RSA sont positionnés sur les offres de pré-recrutement transmises par les MdEE : - Constitution de cohortes de publics par secteur d'activité visé et par métier recherché d'une part, par pré-requis en termes de qualification et de compétences de base d'autre part. - Responsabilisation des référents sur la mise à l'emploi des bénéficiaires. • En interne aux MdEE, définition d'une méthode de travail visant à privilégier les EI / CAPI dans la diffusion des offres de pré-recrutement collectées par les MdEE : - Diffusion privilégiée des offres aux EI/CAPI. - Positionnement privilégié des personnes orientées par les EI/CAPI. - Discussion avec les employeurs sur le profil des personnes positionnées.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DDEES (BEF, MdEE) • DASES (BRSA, EI/CAPI)	<u>Partenaires associés</u>
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de bénéficiaires du RSA suivis en EI positionnés sur des sessions de pré-recrutement organisées par les MdEE • Nombre de bénéficiaires du RSA suivis en EI positionnés sur des actions d'information, d'aide à la création d'activité, et d'aide à la recherche d'emploi organisées par les MdEE • Nombre de retours à l'emploi durable et nombre de sorties autres	

ORIENTATION 2	Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA
<i>Objectif 2.3</i>	<i>Mobiliser les dispositifs de droit commun du Département</i>
Action 20	Favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA aux contrats aidés du Département de Paris
<u>Objectifs</u>	• S'appuyer de manière plus soutenue sur la fonction d'employeur du Département de Paris pour accompagner les bénéficiaires du RSA vers l'emploi. • Créer les conditions de succès des salariés en contrat aidé au sein du Département pour faire du dispositif un véritable levier de transition vers l'emploi durable pour les bénéficiaires du RSA. • Augmenter le nombre de salariés en contrats aidés recrutés par les associations parisiennes.
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Redéfinition et formalisation du processus de recrutement des salariés en contrats aidés au sein du Département, en matière : - de communication directe aux EI/CAPI et aux associations partenaires des offres à pourvoir, - d'analyse de l'adéquation entre les profils des personnes suivies au sein de ces structures et les postes à pourvoir par les différentes directions (par métier, domaines de compétences et spécialités), - de mise en relation et d'aide au recrutement des personnes positionnées par les référents des structures, - le cas échéant, de retour sur les raisons et les motivations du non-recrutement des personnes positionnées. • Formalisation d'un processus d'accompagnement des salariés en contrats aidés en poste au sein du Département et de préparation à la sortie vers le secteur marchand : - Diffusion plus large et plus régulière de l'offre de services de pré-recrutement des MdEE aux salariés en contrats aidés. - Développement des relations avec les employeurs parisiens (en lien avec les actions n°1 et n°18 du PDIE). - En lien avec le FLES, individualisation du dispositif de formation des salariés en contrats aidés pour le connecter plus fortement à la réalité du marché du travail et aux besoins des employeurs (entretiens personnalisés avec le pôle formation du BASCA au bout de 3 mois, puis d'1 an de contrat). - En lien avec le FLES, ajustement du dispositif de formation des tuteurs dans une logique d'accompagnement renforcé. - Diversifier les actions de formations proposées au-delà des sessions suivantes : techniques de recherche d'emploi, préparation aux concours administratifs, langues étrangères, etc. • Concernant le recrutement de salariés en contrats aidés par les associations parisiennes : - mise en place d'actions d'information/sensibilisation sur le dispositif « contrats aidés » à destination des associations subventionnées par le Département et par l'Etat (informations dans les Maisons des associations, actions ad hoc, actions intégrées au forum des rencontres associatives, etc.). • Opérationnaliser davantage la convention annuelle d'objectifs et de moyens signée entre le Département et l'Etat pour faciliter le suivi de l'atteinte des objectifs fixés. • Définition d'un outil partagé entre le BASCA, les EI/CAPI et les associations partenaires pour le suivi des bénéficiaires positionnés sur les offres à pourvoir.

<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DDEES (BASCA) • DASES (BRSA) • DUCT	<u>Partenaires associés</u> • Unité territoriale de la DIRECCTE • Direction départementale de la cohésion sociale • Pôle emploi • Associations partenaires du BASCA (Emmaüs Défi, Ligne de vie, Les Restos du cœur, le Secours catholique, le Centre d'action sociale protestant, Tonus emploi, etc.) • Club Asso emploi • ADEL • FLES
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de bénéficiaires du RSA titulaires d'un contrat aidé au sein du Département (CUI/CAE et CUI/CIE) • Nombre de bénéficiaires du RSA titulaires d'un contrat aidé au sein du Département suivis par un EI/CAP • Nombre de bénéficiaires du RSA titulaires d'un contrat aidé au sein du Département accueillis ou suivis par une association partenaire • Nombre de bénéficiaires du RSA titulaires d'un contrat aidé au sein d'une association parisienne	

ORIENTATION 2	Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA
Objectif 2.3	Mobiliser les dispositifs de droit commun du Département
Action 21	Favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA à l'insertion par l'activité économique en mobilisant le levier des clauses sociales
<u>Objectifs</u>	• S'appuyer sur la fonction de maître d'ouvrage public du Département pour augmenter le recours à la clause sociale dans tous les marchés publics parisiens compatibles et dans le plus grand nombre de secteurs d'activité possibles. • Offrir des volumes horaires suffisants pour que le recours à la clause sociale constitue une véritable brique d'accompagnement vers l'emploi.
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• En interne au Département, s'appuyer sur : - la nouvelle Direction des achats pour poursuivre et valoriser le travail de définition du potentiel d'application de la clause sociale dans tous les marchés publics et délégations de service public de la Collectivité ; - la direction de l'urbanisme pour anticiper les grandes opérations urbaines. • Promouvoir et faciliter l'utilisation de la clause sociale par d'autres donneurs d'ordre que le Département à l'échelle parisienne. • Poursuivre les efforts partenariaux pour la structuration du dispositif et définir la répartition des rôles entre : - les structures d'ingénierie qui ciblent les métiers adaptés aux personnes en insertion, aident au montage du marché et suivent l'exécution de la clause : PLIE, MEP, MdEE 13^{ème} et 14^{ème}, club FACE ; - les structures d'accompagnement qui prescrivent les publics : PLIE, Mission locale, Pôle emploi, EI ; - les entreprises attributaires des marchés (le cas échéant, leurs sous-traitants) qui proposent un placement direct à l'emploi, mais également un parcours de qualification et d'acquisition d'une expérience professionnelle valorisable par la suite. • Au stade de la pré-programmation des activités, identifier celles qui pourront devenir des supports pour des prestations d'insertion ; le cas échéant, assurer le lien avec les ACI présents sur le territoire pour former les personnes en insertion. • Constituer, à l'initiative du Département, un tableau de bord de pilotage commun des clauses sociales mobilisées sur le territoire parisien : calendrier des chantiers, nombre d'heures d'insertion (dans les marchés liés aux projets de renouvellement urbain en particulier), nature des besoins (dans le bâtiment, mais aussi dans d'autres secteurs d'activité : collecte de déchets, nettoyage, espaces verts, transports, restauration, etc.). • Définir les modalités de diffusion des offres au sein du réseau de prescripteurs, les modalités de couverture territoriale et les modalités communes de positionnement des bénéficiaires. • Définir les modalités de suivi des publics pendant les clauses et à la sortie. • Mobiliser la Région pour mettre en place une action générale de professionnalisation des structures d'ingénierie (en prolongement de l'action déjà conduite à destination de la MEP). Cette action est à mettre en perspective avec la mesure « Assurer la coordination des acteurs afin de mettre en place une couverture territoriale de Paris par les animateurs de clause et accompagner les publics les plus fragiles pour qu'ils bénéficient mieux des clauses d'insertion », inscrite dans le Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique (axe 3 – enjeu 3).

<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilote et partenaires associés</u>	<u>Pilote</u> • DDEES (BIES)	<u>Partenaires associés</u> • DASES (BRSA, EI et CAPI) • DDEES (MdEE des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements) • DPVI (EDL) • UT de la DIRECCTE • Pôle emploi (Mission insertion et agence Stendhal) • PLIE du nord-est parisien • Maison de l'emploi de Paris • Mission locale de Paris • Club FACE • Mairies d'arrondissement • SEM, Bailleurs, maîtres d'ouvrage publics • GEIQ-BTP et Fédération française du bâtiment
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de donneurs d'ordre utilisant la clause sociale sur le territoire • Nombre de bénéficiaires concernés (titulaires d'un contrat de travail) • Nombre de marchés suivis et nombre de sites concernés • Nombre de sessions de recrutement organisées • Nombre de recrutements par la voie directe dans le cadre de la clause • Nombre d'heures d'insertion prévues par les marchés et nombre d'ETP correspondant • Nombre d'heures d'insertion effectivement réalisées et nombre d'ETP correspondant • Nombre de SIAE intervenant en « sous-traitance » • Nombre de retours à l'emploi durable et nombre de sorties autres	

ORIENTATION 2	Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA	
Objectif 2.3	Mobiliser les dispositifs de droit commun du Département	
Action 22	Favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA aux dispositifs de droit commun de la Région et de Pôle emploi	
<u>Objectifs</u>	• S'assurer d'un accès facilité des bénéficiaires du RSA suivis et accompagnés par les services du Département aux prestations offertes par la Région et par Pôle emploi. • Améliorer la connaissance de l'offre de droit commun proposée par la Région et par Pôle emploi dont disposent les référents des services du Département.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Concernant l'offre de la Région : - Organisation de sessions d'information des référents des services du Département et conseillers Pôle emploi sur l'offre de formation de la Région (mise à disposition des supports nécessaires à la sensibilisation des référents sur la nature des actions de formation, leurs conditions d'éligibilité et modalités de mise en œuvre, etc.). - Identification d'un référent « Région » au sein de chaque EI/CAPI pour faciliter la mobilisation de l'offre de formation régionale. • Concernant l'offre d'accompagnement individuel et collectif de Pôle emploi : - Présentation des dispositifs de droit commun aux référents des services du Département : préparation opérationnelle à l'emploi, méthode de recrutement par simulation (cf. art 7 de la convention Pôle emploi/Département), prestations Créapass, prestation d'orientation professionnelle spécialisée, etc. - Mobilisation de la plateforme MRS pour le montage de sessions de recrutement en nombre par les MdEE. • En partenariat avec la Région et Pôle emploi : - Construction d'outils communs d'évaluation de l'impact des actions de formation et d'accompagnement dans le cadre des parcours individuels vers l'emploi. - Amélioration du suivi des données chiffrées permettant de suivre le nombre de bénéficiaires du RSA orientés, puis effectivement positionnés sur des prestations offertes par la Région et par Pôle emploi.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DASES (BRSA, EI/CAPI)	<u>Partenaires associés</u> • DDEES (BEF, BIES) • Région • Pôle emploi • CARIF-OREF
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de bénéficiaires du RSA orientés sur des prestations de la Région et de Pôle emploi • Nombre de bénéficiaires du RSA effectivement positionnés sur des prestations de la Région et de Pôle emploi • Nombre de retours à l'emploi durable et nombre de sorties autres • Nombre d'actions d'information organisées à destination des référents des services du Département	

ORIENTATION 2	Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA	
Objectif 2.4	Développer des mesures nouvelles et/ou expérimentales à destination des publics les plus fragiles fondées sur le lien avec l'entreprise et l'analyse des compétences des bénéficiaires	
Action 23	Développer le parrainage et le tutorat pour les plus fragiles	
<u>Objectifs</u>	• Développer de nouveaux modes de collaboration avec les employeurs sur la question de l'intégration dans l'entreprise, du maintien dans l'emploi des nouveaux salariés et de la sécurisation des parcours professionnels. • Rendre l'intervention du Département en matière d'innovation sociale plus distinctive par rapport au droit commun existant.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Analyse des résultats produits, identification des enjeux d'amélioration et des modalités d'essaiage : - des actions de parrainage initiées par les ML nord-est parisien et Paris centre, - de l'action de parrainage pilotée par la DASES dans le secteur de la communication (Réso-Com), - de l'action du FLES (dans le cadre de la convention signée avec le BIES) relative au tutorat des contrats aidés des SIAE, des fondations et des associations. • Rédaction du cahier des charges d'une nouvelle prestation multi-publics et multisectorielle, comportant notamment les volets suivants : - définition des besoins d'accompagnement et de formation des salariés, en lien avec les employeurs ; - animation de sessions de formation des tuteurs (en s'appuyant sur l'action de formation conduite par le FLES à destination des tuteurs des salariés en contrats aidés au sein du Département) ; - formalisation d'outils (charte d'accompagnement, guide du parrain) ; • Ciblage des entreprises partenaires qui souhaitent aller au-delà de leurs obligations légales en matière de sécurisation des prises de poste et d'accompagnement dans l'emploi et être partenaires de la démarche. • En lien avec les EI, constitution d'une cohorte de nouveaux/potentiels entrants sur le marché de l'emploi, de salariés précaires (salariés menacés dans leur emploi, salariés devant développer des compétences, etc.) pour initialiser la prestation.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2012 : Lancement de la nouvelle action à titre expérimental • 2013-2014 : Généralisation de l'action	
<u>Pilote et partenaires associés</u>	<u>Pilote</u> • DDEES (BEF, BIES, MdEE)	<u>Partenaires associés</u> • Opérateur ou association spécialisée attributaire du marché • FLES • Entreprises et leurs représentants (groupements, réseaux, organisations professionnelles et syndicales) • Pôle emploi • Mission locale de Paris
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de filleuls accompagnés, d'entreprises et de tuteurs concernés • Nombre de sessions de formation et réunions de partage d'expériences organisées • Durée moyenne des parcours dans l'emploi et nombre de ruptures anticipées des contrats de travail	

ORIENTATION 2	Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA	
Objectif 2.4	<i>Développer des mesures nouvelles et/ou expérimentales à destination des publics les plus fragiles fondées sur le lien avec l'entreprise et l'analyse des compétences des bénéficiaires</i>	
Action 24	Promouvoir des emplois de qualité en s'appuyant sur les leviers de financement départementaux	
<u>Objectifs</u>	• Travailler plus fortement avec les employeurs parisiens sur les conditions d'emploi des salariés en poste et sur la qualité des offres d'emplois à pourvoir et le niveau de rémunération correspondant. • Mieux conjuguer exigences économiques des employeurs et besoin d'autonomie financière des salariés. • Réduire le nombre d'emplois précaires et le nombre de « travailleurs pauvres » à l'échelle du territoire parisien. • Contribuer à la stabilisation des effectifs et à la fidélisation des salariés dans l'entreprise.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Ciblage d'un ou deux secteurs d'activité connus pour recourir aux contrats de travail à temps très partiel ou de très courte durée (exemples : grande distribution, vente, services à la personne, etc.). • En lien avec l'action globale du Département en matière d'économie sociale et solidaire, négociation avec les employeurs et leurs représentants pour s'engager dans une démarche d'amélioration des conditions de travail proposés pour des emplois faiblement ou moyennement qualifiés, autour des thématiques suivantes : responsabilité sociétale des entreprises, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, autonomie financière des salariés, lutte contre le turn-over des équipes, réduction des contraintes liées à la formation constante de nouveaux arrivants, perte de productivité, charges de sous-traitance à des agences d'intérim pour pallier des absences, etc. • Rédaction du cahier des charges d'une nouvelle prestation en direction d'un échantillon d'employeurs pour organiser un cadre d'amélioration durable des emplois proposés (ex : création d'un groupement d'employeurs ; réduction du nombre d'offres à temps très parties proposées aux salariés, etc.).	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2012 : Lancement de la nouvelle action à titre expérimental • 2013-2014 : Généralisation de l'action	
<u>Pilote et partenaires associés</u>	<u>Pilote</u> • DDEES (BEF, BIES)	<u>Partenaires associés</u> • Opérateur ou association spécialisée attributaire du marché • Entreprises et leurs représentants (groupements, réseaux, organisations professionnelles et syndicales) • Pôle emploi • Mission locale de Paris
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de bénéficiaires concernés • Nombre d'entreprises partenaires par secteur d'activité et par taille • Durée moyenne d'un contrat de travail des salariés	

ORIENTATION 2	Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA	
Objectif 2.4	<i>Développer des mesures nouvelles et/ou expérimentales à destination des publics les plus fragiles fondées sur le lien avec l'entreprise et l'analyse des compétences des bénéficiaires</i>	
Action 25	Développer et concevoir des prestations d'appui au retour à l'emploi en valorisant les compétences et les aptitudes	
<u>Objectifs</u>	• Privilégier les compétences et aptitudes des bénéficiaires dans leur démarche de mise à l'emploi, plutôt que leur diplôme ou leur niveau de qualification. • Favoriser la convergence entre la demande d'emploi et la demande des employeurs à la recherche de solutions efficaces pour recruter et fidéliser leurs salariés. • Dépasser les obstacles à l'emploi habituellement discriminants et réduire la sélectivité des recrutements pour les personnes en insertion.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Poursuite des marchés de placement pour l'année 2011 (dont le parcours de qualification vers l'emploi), en créant les conditions d'une plus grande intégration des bénéficiaires du RSA (nouvelle session d'information des référents par les prestataires retenus, possibilité pour les publics de se positionner directement, etc.). • Dès 2012, substitution des marchés de placement par des marchés renouvelés qui préconisent de nouveaux modes d'accompagnement des publics. • Rédaction du cahier des charges d'une nouvelle action de type IOD et comprenant les 3 volets suivants : - Intervention sur l'offre d'emploi : prospection des entreprises, identification des besoins de recrutement et détection des offres « cachées », négociation des offres en agissant sur les évolutions du poste et les conditions de travail, etc. - Intervention sur la demande d'emploi : recueil des candidatures prescrites par les référents, accueil des bénéficiaires et information sur la nature des offres et le fonctionnement de l'entreprise, proposition de plusieurs offres d'emploi avec le choix de se positionner sur une ou plusieurs d'entre elles, accompagnement pour la 1^{ère} rencontre avec l'employeur, mobilisation des ressources des services sociaux pour dépasser les freins périphériques à l'emploi qui apparaissent en cours de recherche ou en cours d'emploi, etc. - Mise en relation de l'employeur et du demandeur d'emploi : discussion avec l'employeur sur la motivation et les compétences de la personne indépendamment d'un CV ou d'une lettre de motivation, entretien en situation de travail, suivi post-embauche et accompagnement dans l'emploi, etc. • Etude des conditions de mutualisation possible avec la nouvelle action inspirée de l'IOD en cours d'expérimentation par la Mission locale de Paris, en partenariat avec la Région.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011 : Poursuite des marchés de placement en cours et qui durent jusqu'à 2013 • 2012-2014 : Mise en application des nouveaux marchés	
<u>Pilote et partenaires associés</u>	<u>Pilote</u> • DDEES (BEF)	<u>Partenaires associés</u> • DASES (BRSA) • Région • Mission locale de Paris • Pôle emploi
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de bénéficiaires concernés • Nombre d'entreprises associées par secteur d'activité et par taille • Nombre d'entretiens de recrutement effectués et nombre de recrutement effectifs • Nombre de retours à l'emploi durable et nombre de sorties autres	

ORIENTATION 2	Donner leur chance aux demandeurs d'emploi les plus fragiles, au premier rang desquels les bénéficiaires du RSA	
Objectif 2.4	Développer des mesures nouvelles et/ou expérimentales à destination des publics les plus fragiles fondées sur le lien avec l'entreprise et l'analyse des compétences des bénéficiaires	
Action 26	Lancer des expérimentations en direction de publics prioritaires	
<u>Objectifs</u> <u>Méthode et mode opératoire</u>	• Répondre aux besoins spécifiques de certaines catégories de publics rencontrant des difficultés importantes d'insertion. • Développer des actions expérimentales produisant des résultats efficaces en matière de remobilisation dans un parcours vers l'emploi ou de retour à l'emploi direct.	
	• Poursuite et développement du dispositif Premières heures initié en 2011 à destination des grands exclus et augmentation du nombre de conventions signées avec les partenaires de l'action. • Poursuite et développement du dispositif « Passerelles linguistiques à destination des femmes au RSA majoré ». • Instruction des questions clé suivantes pour initier une action expérimentale visant à augmenter l'accès des femmes à des métiers traditionnellement masculins (dans le secteur du BTP notamment) : - Quels critères d'éligibilité pour les publics cibles ? - Quelles prestations développer : analyse des représentations sur les métiers, articulation des temps de vie, analyse des compétences transférables, ateliers de formation spécifiques ? - Quelles modalités de constitution des cohortes de bénéficiaires ? - Quel accompagnement attendu de la part des structures prescriptrices ? - Quelles expériences probantes mises en place dans d'autres Département ? • Rédaction du cahier des charges de l'action et lancement de l'appel à projets. • Evaluation des résultats et identification des conditions de développement de l'action. • Recensement des besoins et étude d'opportunité pour la mise en place de nouvelles actions expérimentales à destination d'autres catégories de publics prioritaires : seniors, personnes en situation de handicap, etc.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014 pour le dispositif Premières heures • 2011-2014 pour les Passerelles linguistiques à destination des femmes au RSA majoré. • Pour le dispositif à destination des publics femmes : - 2012 : mise en œuvre de l'action à titre expérimental. - 2013-2014 : analyse des résultats produits et généralisation de l'action.	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DASES (BRSA) • DDEES (BEF, BIES) • DPVI (EDL)	<u>Partenaires associés</u> • Partenaires actuels ou potentiels du dispositif Premières heures (Atoll, Emmaüs Défi, SIAE parisiennes, PLIE, Secours catholique, etc.) • GEIQ-BTP et Fédération française du bâtiment pour l'action à destination des femmes • PLIE du nord-est parisien • CAF
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de bénéficiaires concernés par action • Nombre de retours à l'emploi durable et nombre de sorties autres	

ORIENTATION 3	Conforter l'action du Département en matière d'insertion sociale des personnes les plus fragiles	
Objectif 3.1	Adapter le fonctionnement des structures et l'offre d'insertion aux besoins des allocataires	
Action 27	Mieux prendre en compte les besoins croissants de certains publics en difficulté	
<u>Objectifs</u>	• Renforcer l'accompagnement global de publics aux besoins spécifiques : - au sein des structures départementales (allocataires artistes, créateurs d'entreprise, seniors) ; - dans les marchés associatifs (personnes ayant des difficultés psychologiques, familles monoparentales ou ayant des difficultés d'intégration).	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Mise en place de groupes de travail dans les CAPI pour déterminer des modes d'accompagnement notamment plus collectifs des allocataires artistes, créateurs d'entreprises et seniors et prévoir les formations nécessaires. • Rédaction des cahiers des charges et lancement des marchés portant : - de 1 700 à 1 800 le nombre d'allocataires rencontrant des difficultés d'ordre psychologique ; - de 1 000 à 1 250 le nombre de familles monoparentales ou de familles rencontrant des difficultés d'ordre linguistique (en redéploiement d'accompagnements réalisés dans le cadre des marchés « généralistes »). • Réforme de la plate-forme d'appui aux artistes pour une meilleure appropriation par les référents des allocataires (voir action n°15 du PDIE). • Organisation de forums réunissant les prestataires pour permettre des contacts directs entre les référents et les prestataires.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014 - les groupes de travail dans les CAPI ont fonctionné en 2011 ; - les appels d'offre concernant les marchés d'accompagnement ont été lancés en 2011 pour une entrée en vigueur en 2012.	
<u>Pilote et partenaires associés</u>	<u>Pilote</u> • DASES (BRSA)	<u>Partenaires associés</u> • DDEES (BIES) • Associations prestataires pour l'accompagnement des allocataires du RSA rencontrant des difficultés particulières d'insertion • Prestataires de la plate-forme d'appui aux artistes ou en matière de création d'entreprises
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombres d'ateliers collectifs à destination des artistes, créateurs d'entreprises et seniors organisés dans les CAPI • Nombre de forums organisés • Indicateurs des marchés d'accompagnement des allocataires	

ORIENTATION 3	Conforter l'action du Département en matière d'insertion sociale des personnes les plus fragiles	
Objectif 3.1	Adapter le fonctionnement des structures et l'offre d'insertion aux besoins des allocataires	
Action 28	Adapter la cartographie de l'offre d'insertion	
<u>Objectifs</u>	• Déployer une offre d'insertion équivalente sur tout le territoire parisien, en cohérence avec la territorialisation des services sociaux. • Adapter l'offre de service des structures aux nouvelles priorités du PDIE.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Modification du périmètre d'intervention des Espaces insertion et des CAPI : - l'EI 14-15 intégrera également le 6ème arrondissement et l'EI 17-9 le 8ème arrondissement ; - les périmètres des CAPI seront mis en cohérence avec les zones de coordination sociale territoriale. • Transfert aux CAPI Minimales et Reculettes d'une partie des missions exercées par les EI. • Renforcement des compétences emploi des CAPI par la montée en charge du métier de conseiller en insertion professionnelle. • Organisation de groupes de travail EI – CAPI avec les personnels pour réfléchir aux modalités de rapprochement des deux réseaux au sein d'un service unifié (voir action n°9 du PDIE). • Vérification de la bonne couverture territoriale dans le cadre des marchés associatifs contractualisés.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2012-2014	
<u>Pilote et partenaires associés</u>	<u>Pilote</u> • DASES (BRSA)	<u>Partenaires associés</u> • Partenaires sociaux
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de postes de secrétaire administratif transformés en postes de travailleur social	

ORIENTATION 3	Conforter l'action du Département en matière d'insertion sociale des personnes les plus fragiles	
Objectif 3.1	Adapter le fonctionnement des structures et l'offre d'insertion aux besoins des allocataires	
Action 29	Renforcer l'appropriation du RSA par les services sociaux	
<u>Objectifs</u>	• Favoriser l'accès aux prestations du PDIE des personnes suivies par un service social. • Mieux intégrer la dimension « insertion professionnelle » par les services sociaux.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Désignation de personnes ressources dans les services sociaux départementaux polyvalents (SSDP) et les permanences sociales d'accueil (PSA) et organisations de réunions régulières d'information et thématiques pour permettre une meilleure connaissance et appropriation des outils du PDIE dans ces services. • Formalisation dans un protocole des modes de coopération entre le bureau du RSA et les SSDP. • Mise en place d'un groupe de travail sur la contractualisation en lien avec les services sociaux généralistes pour mieux formaliser l'accompagnement social qu'ils accomplissent. • Renforcement de l'intervention en service social des conseillers emploi « autres structures » : instructions sur la mobilisation des conseillers autres structures, diagnostic professionnel des nouveaux entrants au RSA (voir action n°10 du PDIE), etc. • Développement de la formation à destination des travailleurs sociaux.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DASES (BRSA, SSDP)	<u>Partenaires associés</u> • CASVP (PSA)
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de contrats d'engagements réciproques conclus dans les services sociaux et les PSA • Nombre de sessions de formations RSA suivies par les travailleurs sociaux (dont les SSDP) • Nombre de réunions du réseau de personnes ressources RSA	

ORIENTATION 3	Conforter l'action du Département en matière d'insertion sociale des personnes les plus fragiles	
Objectif 3.1	Adapter le fonctionnement des structures et l'offre d'insertion aux besoins des allocataires	
Action 30	Renforcer la prise en charge des problèmes de santé des bénéficiaires du RSA	
<u>Objectifs</u>	• Améliorer et prévenir la détérioration de l'état de santé des allocataires du RSA. • Renforcer les appuis psychologiques pour les bénéficiaires du RSA.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Poursuite de la démarche d'incitation à la réalisation de bilans de santé par la CPAM pour les allocataires du RSA. Ces bilans sont gratuits et peuvent avoir lieu annuellement pour les bénéficiaires de la CMU. La proposition systématique d'une inscription à un bilan santé lors du premier rendez-vous en Espace insertion ou en CAPI, expérimentée en 2011 dans 3 espaces insertion et 3 CAPI, sera généralisée à l'ensemble des Espaces Insertion en 2012. • Rationalisation des actions de soutien psychologique au travers de la mise en place d'un marché public. • Elargissement des cas de recours à l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE) pour la prise en charge de frais de santé tels que des frais dentaires ou d'optiques très mal remboursés. • Renouvellement du marché « Service d'appui santé » permettant aux référents de mieux prendre en compte les difficultés psychologiques des allocataires.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilote et partenaires associés</u>	<u>Pilote</u> • DASES (BRSA, BILEX, SDS)	<u>Partenaires associés</u> • Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) • Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) • Associations
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre d'allocataires orientés vers des bilans de santé • Nombre de bilans réalisés • Nombre d'allocataires bénéficiant d'actions d'appui psychologique • Nombre d'allocataires bénéficiant d'une APRE pour le remboursement de frais de santé	

ORIENTATION 3	Conforter l'action du Département en matière d'insertion sociale des personnes les plus fragiles	
Objectif 3.2	Développer des actions innovantes pour les publics les plus éloignés de l'emploi	
Action 31	Renforcer les actions de mobilisation des publics les plus en difficulté	
<u>Objectifs</u>	• Poursuivre et adapter les actions de mobilisation et d'insertion sociale et améliorer leur prescription par les référents. • Renforcer les actions collectives mises en place par le Département.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Organisation d'un forum ouvert aux référents sociaux en janvier 2012 réunissant les associations proposant des actions de mobilisation et de dynamisation permettant à ces structures de faire connaître leur mode d'action. • Ouverture de deux nouveaux jardins d'insertion en 2011 : Halage dans le quartier de la Goutte d'Or et Culture en herbes dans le 11ème arrondissement. Fin 2012, création d'un nouveau jardin sur le site de l'hôpital Hérold dans le 19ème arrondissement. • Mise en place d'ateliers collectifs par les agents des CAPI à destination des allocataires proches de l'âge de la retraite pour éviter leur isolement et l'accroissement de leurs difficultés. • Signature en 2011 de 12 nouvelles conventions avec des associations intervenant essentiellement dans des quartiers de la politique de la ville soutenant des actions linguistiques, au sein desquelles 10 à 30 % d'allocataires du RSA doivent être accueillis. • Mise en place d'un groupe de travail en 2012 pour engager une réflexion autour des modalités de mise en œuvre d'actions de mobilisation. • Assouplissement en 2011 des conditions d'accès au micro-crédit social pour favoriser l'accès des personnes les plus en difficulté sur le plan financier : accès des personnes connaissant des incidents de remboursement des crédits, prêt à taux zéro, création d'un prêt « vie quotidienne ».	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DASES (BRSA, BILEX) • DPVI	<u>Partenaires associés</u> • Associations • Crédit municipal
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre d'allocataires du RSA dans les actions collectives à destination des seniors • Nombre de participants aux actions associatives et proportion d'allocataires du RSA • Nombre de bénéficiaires du micro-crédit	

ORIENTATION 3	Conforter l'action du Département en matière d'insertion sociale des personnes les plus fragiles	
Objectif 3.2	Développer des actions innovantes pour les publics les plus éloignés de l'emploi	
Action 32	Expérimenter des actions d'insertion de publics très désocialisés	
<u>Objectifs</u>	• Développer et adapter les dispositifs favorisant l'insertion des personnes SDF. • Mettre en place des solutions innovantes permettant d'organiser les activités des vendeurs à la sauvette dans un cadre insérant.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Réalisation d'un état des lieux des espaces solidarité insertion en vue d'une adaptation de leurs modes de fonctionnement et d'une professionnalisation de leur accompagnement social. • Réflexion sur l'adaptation du rôle et des missions du samusocial de Paris à l'occasion du renouvellement de la convention constitutive. • Travail avec les CHRS sur la prise en charge des allocataires du RSA. • Etude cartographique des marchés de vendeurs-récupérateurs et étude sur les conditions de vie des biffins. • Mise en place d'un site de récupération-ressourcerie sur le 20^{ème} arrondissement (porte de Montreuil) et réflexion sur un projet de présence sociale et de médiation. • Poursuite de l'expérimentation du carré des biffins de la porte Montmartre. • Poursuite de l'expérimentation « Premières heures » permettant le retour progressif à l'emploi (voir action n°26 du PDIE). • Développement des opportunités d'insertion dans le secteur des «Espaces verts » : mise en œuvre des préconisations d'une étude DEVE/DPVI conduite en 2011 pour diversifier l'offre d'insertion accessible aux personnes les plus éloignées de l'emploi : chantiers d'insertion, chantiers écoles, renouvellement des marchés d'entretiens des espaces verts, etc.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilote et partenaires associés</u>	<u>Pilote</u> • DASES (BRSA, BIL et BILEX) • DDEES (BIES)	<u>Partenaires associés</u> • Associations • Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) • Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE)
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de bénéficiaires du RSA majoré suivies par la CAF • Nombre d'aides à la garde d'enfants accordées dans le cadre de l'APRE • Nombre d'actions collectives menées pour les seniors	

ORIENTATION 3	Conforter l'action du Département en matière d'insertion sociale des personnes les plus fragiles	
Objectif 3.3	Prendre en compte les besoins spécifiques de publics prioritaires	
Action 33	Renforcer la prise en charge des femmes en situation de monoparentalité	
<u>Objectifs</u>	Mieux prendre en compte les problématiques spécifiques d'insertion des femmes isolées avec de jeunes enfants.	
	<u>Méthode et mode opératoire</u> - Redéfinition de l'objectif du nombre d'allocataires en situation de monoparentalité dans les marchés d'accompagnement global (augmentation de 300 personnes). - Elaboration d'un protocole avec l'ADEMIE pour organiser le suivi RSA des femmes accueillies dans les centres maternels. - Diffusion d'une information spécifique aux référents sur la prise en charge des allocataires au RSA majoré. - Amélioration de la connaissance par les allocataires et les référents des modes de garde (hors crèches) et de leurs possibilités de solvabilisation par l'APRE (plaque). - Soutien technique aux bénéficiaires du RSA majoré en vue de l'appropriation des démarches administratives inhérentes à l'utilisation d'un mode garde individuel (expérimentation CAF sur les arrondissements 18-19-20). - Montée en charge des accompagnements d'allocataires du RSA majoré assurés par la CAF et mobilisation des ressources des centres sociaux à leur profit. - Poursuite de la montée en charge du protocole DASES-DFPE pour l'accès privilégié des publics en insertion aux modes de garde collective.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	2011-2014	
<u>Pilote et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> DASES (BRSA)	<u>Partenaires associés</u> - CAF - Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	- Nombre de bénéficiaires du RSA majoré suivies par la CAF - Nombre d'aides à la garde d'enfants accordées dans le cadre de l'APRE - Nombre de femmes en insertion bénéficiaires du protocole DASES-DFPE	

ORIENTATION 2	Conforter l'action du Département en matière d'insertion sociale des personnes les plus fragiles	
Objectif 3.4	Prendre en compte la parole des usagers	
Action 34	Pérenniser la participation des allocataires au dispositif d'insertion parisien	
<u>Objectifs</u>	• Faire participer les bénéficiaires du RSA au processus de décision et les rendre acteurs du dispositif. • Définir, conduire et évaluer le dispositif d'insertion parisien, au plus près des préoccupations des usagers.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Renouvellement des représentants des allocataires du RSA dans les équipes pluridisciplinaires en 2011 selon un mode opératoire assurant une meilleure représentativité des allocataires et leur meilleure formation (trois sessions par an). • Mobilisation du groupe de réflexion composé d'allocataires du RSA (« groupe ressource ») constitué en juin 2011 pour participer à des réunions de travail thématiques (coproduction d'un livret d'accueil ; relecture de courriers adressés aux usagers ; évaluation du PDI par l'ANSA). • Réunion du groupe ressource RSA pour déterminer les axes d'action et d'amélioration du dispositif d'insertion par la tenue de deux à trois réunions par an (PDIE début 2012). • Elaboration d'un livret d'accueil dans le cadre d'un groupe de travail comprenant des allocataires du RSA pour présenter les principales règles liées au RSA, le dispositif d'accueil, les prestations proposées, l'orientation vers les structures d'accompagnement et les modalités de changement de référent. • Association d'allocataires à certaines réunions à destination des référents : aux réunions de présentation des prestations lorsqu'ils en ont déjà bénéficié ; aux réunions d'analyse des pratiques professionnelles.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DASES (Bureau du RSA)	<u>Partenaires associés</u> • Associations spécialisées pour la désignation des allocataires
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de réunions et de groupes de travail mobilisant des allocataires du RSA • Nombre d'actions ou de formations/an • Documents et travaux conçus avec des allocataires du RSA • Questionnaire et évaluation qualitative annuelle de la participation des allocataires du RSA aux EP et au groupe ressource	

ORIENTATION 4	Améliorer la gouvernance et la coordination des acteurs de la politique de l'emploi à Paris	
Objectif 4.1	Mieux coordonner l'offre de service du Département avec celle de ses partenaires du Service public de l'emploi parisien	
Action 35	Renforcer le positionnement de la Collectivité parisienne dans la conduite de la politique parisienne de l'emploi et de l'insertion	
<u>Objectifs</u> <u>Méthode et mode opératoire</u>	- Affirmer la capacité du Département à faire valoir son point de vue et ses préoccupations auprès des grands acteurs publics et privés de l'emploi. - Renforcer le rôle de chef de file des politiques d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA du Département.	
	- Appui sur les instances de gouvernance et d'animation territoriale existantes à l'échelle parisienne pour faire valoir le positionnement et les choix stratégiques du Département en matière d'insertion et d'emploi : - service public de l'emploi départemental (SPED) ; - comité parisien pour l'emploi (CPE) ; - conseil parisien pour l'insertion (CPI) ; - conseil départemental d'insertion par l'activité économique (CDIAE) ; - comités de pilotage du Pacte territorial d'insertion (PTI) et du Pacte territorial pour l'emploi, la formation et le développement économique. Ces instances doivent être considérées comme autant de lieux pour animer une réflexion collective sur : - la définition des axes d'intervention des différents acteurs dans le champ de l'insertion et de l'emploi ; - l'établissement des règles d'organisation et de répartition des responsabilités entre les acteurs de façon à résoudre rapidement et efficacement les difficultés rencontrées ; - la mise en place des outils d'évaluation communs nécessaires à la réflexion sur l'évolution de la politique parisienne pour l'insertion et pour l'emploi (cf. action n°42 du PDIE).	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	2011-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> - DASES (BRSA) - DDEES (BEF, BIES) - DPVI (EDL)	<u>Partenaires associés</u> - Etat - Région - Pôle emploi - PLIE du nord-est parisien - Mission locale de Paris - Mairies d'arrondissements - Têtes de réseau de l'IAE - Associations - Représentants des employeurs
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	Nombre et nature des actions mises en place par le SPED, le CPE, le CPI, le CDIAE, les comités de pilotage du Pacte territorial d'insertion et du Pacte territorial pour l'emploi, la formation et le développement économique	

ORIENTATION 4	Améliorer la gouvernance et la coordination des acteurs de la politique de l'emploi à Paris	
Objectif 4.1	Mieux coordonner l'offre de service du Département avec celle de ses partenaires du Service public de l'emploi parisien	
Action 36	Coordonner les interventions et mettre en place des actions communes au travers accords et conventions plus opérationnels avec Pôle emploi et la Région	
<u>Objectifs</u>	• Renforcer la synergie des acteurs de l'insertion et de l'emploi au niveau départemental. • Définir des cadres de collaboration opérationnels entre le Département, Pôle emploi et la Région pour la mise en œuvre des dispositifs partenariaux d'insertion.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Déclinaison opérationnelle des conventions et documents partenariaux signés par le Département avec l'Etat, la Région et Pôle emploi et notamment : - identification des actions à conduire, - mise en perspective de la méthodologie à suivre, - du dispositif de pilotage partenarial à organiser, - des indicateurs de suivi et d'évaluation à définir. • Avec Pôle emploi, opérationnalisation de la convention annuelle portant sur la définition d'axes de coopération et la mise en œuvre du RSA à Paris en précisant les rôles de chacun : (Mission insertion de Pôle Emploi, événements générateurs d'emploi en nombre, méthode de recrutement par simulation, appui au secteur de l'insertion par l'activité économique, aide à la création-reprise d'entreprise, aide aux recrutements en contrats aidés, etc.) et les modalités d'évaluation. • Avec la Région, opérationnalisation du programme d'action du Pacte territorial d'insertion et du programme d'action du Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique en ciblant et en priorisant les actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'axe 3 (« renforcer le soutien à l'emploi durable grâce à une mobilisation concertée des acteurs et des outils en direction des publics prioritaires ») et de l'axe 4 (« poursuivre l'effort coordonné des acteurs en direction des quartiers prioritaires »). - Ciblage des actions à mettre en œuvre en priorité. - Définition d'un mode opératoire, d'un échéancier précis et des responsables par action. • Avec l'Etat, opérationnalisation de la convention d'objectifs et de moyens pour la mise en œuvre du contrat unique d'insertion à destination des bénéficiaires du RSA. - Identification des actions clé à conduire pour atteindre les objectifs quantitatifs figurant dans la convention (sensibilisation, information, suivi-évaluation, etc.) - Définition d'un mode opératoire, d'un échéancier et des responsables par action.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DASES (BRSA) • DDEES (BEF, BIES, BASCA)	<u>Partenaires associés</u> • Région • Pôle emploi • Etat
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre d'actions partenariales mises en place dans le cadre d'accords / protocoles opérationnels	

ORIENTATION 4	Améliorer la gouvernance et la coordination des acteurs de la politique de l'emploi à Paris	
Objectif 4.2	Mettre en place des partenariats opérationnels sur des territoires infra-parisiens	
Action 37	Créer une instance au niveau des arrondissements pour le suivi de la politique d'insertion et d'emploi	
<u>Objectifs</u>	• Créer les conditions d'un ancrage territorial plus fort de la politique d'insertion et d'emploi. • Donner aux mairies d'arrondissement leur pleine place dans la conception de dispositifs locaux (en complément de l'action départementale) et dans la conduite de la politique parisienne pour l'insertion et pour l'emploi.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Définition avec les acteurs locaux du périmètre et des missions relevant de cette instance de proximité : - articulation et mutualisation de l'action des structures de proximité sur le territoire, à destination des publics et à destination des employeurs ; - territorialisation de la mise en œuvre de certains dispositifs parisiens pour amplifier leur portée et améliorer ainsi les résultats qu'ils produisent ; - proposition d'actions innovantes pour accompagner les demandeurs d'emploi : les expérimentations pourront porter à la fois sur l'offre d'insertion, les modalités d'accompagnement des bénéficiaires, les collaborations avec les employeurs locaux ; - coordination avec les futurs coordinateurs sociaux de territoire sur les sujets d'intérêt commun ; - analyse des résultats des actions d'insertion mises en œuvre localement. • Etude des conditions et modalités d'essaimage des instances de coordination déjà existantes dans certains arrondissements parisiens : CETEQ 13, Coordination 19, etc. • Les instances de proximité pourront, par exemple, se réunir une fois par an, en s'appuyant sur les rapports d'activité annuels des structures locales (MdEE et Espaces insertion notamment).	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2012-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DASES (BRSA) • DDEES (BEF, MdEE, BIES)	<u>Partenaires associés</u> • Mairies d'arrondissement • CETEQ 13 • Coordination 19 • Mission locale de Paris • PLIE du nord-est parisien • UT de la DIRECCTE • Pôle emploi • Région
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre d'instances de proximité actives à l'échelle parisienne • Nombre et nature des actions conduites par chaque instance de proximité	

ORIENTATION 4	Améliorer la gouvernance et la coordination des acteurs de la politique de l'emploi à Paris	
Objectif 4.2	Mettre en place des partenariats opérationnels sur des territoires infra-parisiens	
Action 38	Elargir le périmètre et les missions des Commissions territoriales d'insertion existantes	
<u>Objectifs</u>	- Donner aux commissions territoriales d'insertion un rôle plus affirmé en matière de suivi et de pilotage de la politique parisienne pour l'insertion et pour l'emploi. - Redéfinir les finalités et la valeur ajoutée attendue des commissions territoriales d'insertion. - Valoriser davantage l'action des commissions territoriales d'insertion.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	- Redéfinition de la composition des commissions territoriales d'insertion : - services du Département : MdEE, SSDP, EI, CAPI, EDL ; - partenaires : Pôle emploi, CAF (action sociale), PLIE, Mission locale, UT de la DIRECCTE (animateurs territoriaux), Région (délégué territorial). - Redéfinition des missions des commissions territoriales d'insertion - évaluer les besoins des publics de l'insertion ; - recenser l'offre de proximité disponible et mobilisable au regard des besoins exprimés ; - suivre la mise en œuvre des dispositifs d'insertion ; - partager l'information relative à la politique pour l'insertion et pour l'emploi au niveau local ; - faire des propositions pour l'évolution du dispositif départemental d'insertion ; - faire des propositions pour la conception de dispositifs territoriaux ad hoc (voir action n°39 du PDIE). - Redéfinition des modalités d'organisation et de fonctionnement des commissions territoriales d'insertion : - coprésidence par l'espace insertion et la MdEE de l'arrondissement concerné ; - réunion trimestrielle. - Information des participants sur le nouveau périmètre et les nouvelles missions des commissions territoriales d'insertion.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	2011-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilote</u> - DASES (BRSA, EI/CAPI) - DDEEES (BEF, MdEE, BIES)	<u>Partenaires associés</u> - Mairies d'arrondissement - Mission locale de Paris - PLIE du nord-est parisien - UT de la DIRECCTE - Pôle emploi - CAF - Région
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	Nombre et nature des actions conduites par les commissions territoriales d'insertion	

ORIENTATION 4	Améliorer la gouvernance et la coordination des acteurs de la politique de l'emploi à Paris	
Objectif 4.2	Mettre en place des partenariats opérationnels sur des territoires infra-parisiens	
Action 39	Expérimenter sur les territoires des protocoles opérationnels de coopération	
<u>Objectifs</u>	• Structurer de véritables partenariats opérationnels au niveau local au service de l'accès à l'emploi des publics cible. • Mieux coordonner l'intervention des structures de proximité dans un souci de plus grande efficacité de l'offre parisienne d'insertion et d'emploi mobilisée à l'échelle locale.	
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Sur la base des travaux conduits par les instances de proximité (cf. action n°30 du PDIE), structuration au niveau de chaque arrondissement d'une fonction partenariale d'ingénierie de projets. • Pour chaque action nouvelle à mettre en place, définition d'un protocole opérationnel répondant aux questions clé suivantes : - Qui est à l'initiative de l'action ? - Quels types de projets similaires ont déjà été menés à bien à l'échelle parisienne ou à l'échelle de l'arrondissement ? A destination de quels destinataires ? Avec quels financements et quels partenaires ? Avec quels résultats produits ? - Quels sont les objectifs stratégiques poursuivis par l'action ? - Quelle est la complémentarité de l'action au regard du droit commun existant ? - Quel est le mode opératoire prévu pour la mise en œuvre de l'action ? - Quel est le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'action ? - Quel est le dispositif de financement prévisionnel pour l'action ? - Qui est le pilote pressenti pour suivre le bon avancement de l'action ? - Qui sont les partenaires associés et comment se répartissent les responsabilités entre eux ? - Quels sont les résultats escomptés de l'action (en termes d'accès/retours à l'emploi notamment) ? • Expérimentation des actions identifiées, puis analyse partagée des résultats produits au regard des objectifs initiaux et reconduction ou non de l'action dans le temps.	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilote</u> • DASES (BRSA) • DDEES (BEF)	<u>Partenaires associés</u> • Mairies d'arrondissement • Mission locale de Paris • PLIE du nord-est parisien • UT de la DIRECCTE • Pôle emploi • Région
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre d'actions territorialisées mises en place • Nombre de bénéficiaires concernés • Nombre de retours à l'emploi durable et nombre d'entrées dans des prestations autres	

ORIENTATION 4	Améliorer la gouvernance et la coordination des acteurs de la politique de l'emploi à Paris
Objectif 4.3	Se donner les moyens de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions du Département
Action 40	Evaluer systématiquement les dispositifs d'insertion du Département
<u>Objectifs</u>	• Se mettre en capacité de manière périodique, de mesurer avec précision et objectivité les résultats produits par la politique d'insertion et d'emploi définie et mise en œuvre sur le territoire. • Produire une connaissance utile et appropriable en resserrant le dispositif de suivi et de pilotage de la politique parisienne d'insertion et d'emploi. • Etre plus exigeants dans le dialogue de gestion et de performance avec les opérateurs et associations subventionnés par le Département pour la mise en œuvre de dispositifs d'insertion, en leur fixant des objectifs précis et mesurables relatifs à l'évaluation des résultats produits.
<u>Méthode et mode opératoire</u>	• Généralisation de l'élaboration d'outils d'évaluation intégrés dans les conventions et marchés, remis par les prestataires en cours et en fin d'actions. • Création d'une fiche de liaison pour chaque prestation permettant de formaliser les objectifs fixés et les résultats obtenus du point de vue du bénéficiaire (en lien avec l'action n°34 du PDIE)/du référent/du prestataire (travail en cours). • L'évaluation en vue de la reconduction ou du déploiement pourra notamment s'appuyer sur l'instruction des 6 questions suivantes : - Les actions programmées sont-elles adaptées au regard de la stratégie choisie par le Département ? (pertinence) - Sont-elles complémentaires entre elles et avec les autres actions (ou politiques) conduites par l'institution ou ses partenaires ? Les moyens mobilisés pour la réalisation des actions sont-ils adaptés aux objectifs visés ? (cohérence) - Les actions prévues ont-elles été réalisées ? Les moyens prévus ont-ils été alloués, mobilisés ? (effectivité) - Les objectifs fixés ont-ils été atteints ? (efficacité) - Quel est le lien de proportionnalité entre les moyens mobilisés pour atteindre les objectifs fixés et les résultats ? (efficience) - Comment la situation initiale a-t-elle évolué ? S'est-elle rapprochée de la situation cible ? (impact) • Mise en place d'un tableau de bord annuel des résultats de l'insertion des dispositifs financés et mis en place par le Département. • Analyse partagée des résultats de l'insertion et prise en compte dans la réflexion sur la conception de nouveaux dispositifs ou sur la reconduction de dispositifs existants (avant d'être une technique, l'évaluation est donc conçue comme une démarche au service de l'amélioration de l'action du Département en matière d'insertion et d'emploi).
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014

<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilotes</u> • DASES (BRSA) • DDEEES (BEF, BIES, BASCA) • DPVI (EDL)	<u>Partenaires associés</u> • Opérateurs et associations financées par le Département • UT de la DIRECCTE • Direction départementale de la cohésion sociale • Pôle emploi • Région
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Nombre de dispositifs d'insertion financés et mis en place par le Département évalués	

ORIENTATION 4	Améliorer la gouvernance et la coordination des acteurs de la politique de l'emploi à Paris
Objectif 4.3	Se donner les moyens de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions du Département
Action 41	Travailler à l'harmonisation des indicateurs utilisés par le Département avec ceux de ses partenaires
<u>Objectifs</u>	• Fixer avec les partenaires du Département les indicateurs d'évaluation des résultats de l'offre d'insertion et d'emploi. • Disposer d'une analyse partagée des résultats produits par la politique parisienne pour l'insertion et l'emploi. • S'assurer du bon accès et de la juste représentation des publics prioritaires du Département à l'ensemble des dispositifs qu'il finance et met en place. <u>Méthode et mode opératoire</u> • Identification des indicateurs pertinents pour la mesure des résultats de l'insertion concernant toutes les prestations financées et mises en place par le Département (prestations généralistes ou prestations ciblées) : - le nombre d'entrées en prestation ; - le nombre d'entrées en prestation concernant les publics prioritaires du Département : bénéficiaires du RSA, habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, femmes, seniors, jeunes, grands exclus, etc. ; - le nombre de sorties de prestation selon les 3 catégories suivantes : ✓ les sorties suivies de nouvelles entrées dans des prestations autres ; ✓ les sorties « infructueuses » ou liées à un changement de situation (abandons) ; ✓ les sorties dans l'emploi en distinguant les sorties dans l'emploi durable (CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et +, titularisation dans la fonction publique et création d'entreprise), les sorties dans l'emploi de transition (CDD ou missions d'intérim de - de 6 mois) et les sorties positives (formations pré-qualifiantes ou qualifiantes, embauches dans une autre SIAE), etc. - le nombre de sorties de prestation concernant les publics prioritaires du Département. • Spécifiquement, pour les SIAE parisiennes, mieux se caler sur des définitions conjointes de recueil des données avec l'Etat, la Région et les têtes de réseau : - structure porteuse de l'activité d'insertion : données générales, origine et projet, nature juridique, conventions collectives et représentation du personnel, adhésion à des réseaux ou syndicats, description des activités portées, santé financière, relations avec le CDIAE ; - données sur l'activité : descriptif, postes d'insertion offerts / métiers exercés ; - personnel permanent et bénévoles ; - personnes en insertion : prescripteurs, communes de recrutement, parcours antérieurs des personnes, difficultés « sociales » des personnes, etc. - ressources économiques : financements publics et privés, chiffre d'affaires et revenus d'activités, éléments d'exploitation et investissements, etc. - partenaires (publics et privés) ; - gestion des parcours d'insertion : critères de recrutement, modalités d'accueil et d'intégration, d'accompagnement, de formation, d'organisation de la sortie ; - effets des parcours d'insertion : ruptures de parcours, durées des parcours, métiers accessibles au terme des parcours, etc. - gestion des parcours d'insertion : critères de recrutement, modalités d'accueil et d'intégration, d'accompagnement social et professionnel, formation, organisation de la sortie, etc. ; - effets des parcours d'insertion : ruptures de parcours, durées des parcours, métiers accessibles au terme des parcours, etc.

	• <i>Spécifiquement, pour les actions de formation mises en place sur le territoire, mieux se caler sur des définitions conjointes de recueil des données avec la Région, Pôle emploi et les organismes de formation :</i> - <i>organisme de formation : données générales, nature juridique, description des activités portées, santé financière, relations avec la Région, Pôle emploi et les branches professionnelles ;</i> - <i>données sur l'activité de formation offerte : descriptif des actions (contenu, conditions d'éligibilité, modalités de mise en œuvre, etc.) ;</i> - <i>bénéficiaires : prescripteurs, communes de recrutement, parcours antérieurs des personnes, difficultés « sociales » des personnes, etc.</i> - <i>ressources économiques : financements publics et privés, chiffre d'affaires et revenus d'activités, éléments d'exploitation et investissements, etc.</i> - <i>partenaires (publics et privés) ;</i>	
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	• 2011-2014	
<u>Pilotes et partenaires associés</u>	<u>Pilote</u> • DASES (BRSA) • DDEES (BEF, BIES, BASCA) • DPVI (EDL)	<u>Partenaires associés</u> • UT de la DIRECCTE • Direction départementale de la cohésion sociale • Pôle emploi • Région • Têtes de réseau de l'IAE • Organismes de formation • Opérateurs et associations financés par le Département
<u>Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	• Outil de suivi statistique global • Outil de recueil des données auprès des structures d'insertion par l'activité économique • Outil de recueil des données auprès des organismes de formation	

4^e partie

Modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation du PDIE 2011-2014

A portée opérationnelle immédiate, le Programme départemental pour l'insertion et pour l'emploi 2011-2014 est conçu comme un objet évolutif, qui pourra être ajusté au regard :

- de l'évolution des caractéristiques du marché de l'emploi parisien ;
- de l'évolution des caractéristiques des publics parisiens de l'emploi ;
- de l'efficacité et de l'efficience des actions mises en œuvre ;
- des nouvelles possibilités de coopération entre les différents acteurs de l'insertion et de l'emploi.

Pour cette raison, le PDIE 2011-2014 devra être pilotable et faire l'objet d'un suivi précis en s'appuyant sur les indicateurs de résultats inscrits dans les fiches-actions du programme opérationnel du PDIE.

1 Pilotage stratégique

Le pilotage technique du Programme départemental pour l'insertion et pour l'emploi est assuré par un comité de pilotage.

Animé par le secrétaire général adjoint en charge du Pôle Economie et Social, le comité **de pilotage** réunit :

- l'adjoint au maire en charge de l'emploi, du développement économique et de l'attractivité internationale,
- l'adjoint au maire en charge de la solidarité, de la famille et de la lutte contre l'exclusion,
- l'adjoint au maire en charge de l'économie sociale et solidaire,
- l'adjoint au maire en charge de la politique de la ville,
- l'adjoint au maire en charge de l'égalité hommes/femmes,
- le conseiller insertion / emploi du cabinet du maire.

Le comité de pilotage, qui se réunit une fois par an :

- veille au respect des orientations stratégiques du PDIE et à leur mise en œuvre (examen des bilans annuels : respect des échéanciers et des dispositifs de suivi, atteinte des objectifs, etc.),
- veille à l'articulation du PDIE avec les autres démarches stratégiques liées à l'insertion et à l'emploi (Pacte territorial d'insertion et Pacte territorial pour l'emploi, la formation et le développement économique notamment) d'une part, avec les autres politiques sectorielles conduites par la Collectivité parisienne et ses partenaires institutionnels d'autre part,
- au regard de l'avancement de la mise en œuvre du PDIE, des résultats produits, de l'évolution du marché de l'emploi et des besoins des publics de l'emploi parisien, peut redéfinir ou ajuster les orientations et le contenu du programme d'actions du PDIE.

2 Pilotage technique

Le pilotage technique du Programme départemental pour l'insertion et pour l'emploi est assuré par un **comité technique**.

Animé par le secrétaire général adjoint en charge du Pôle Economie et Social, le comité technique réunit :

- le directeur du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur (DDEEES) ;
- le directeur de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES),
- le directeur de la politique de la ville (DPVI)
- le sous-directeur de l'insertion et de la solidarité au sein de la DASES,
- le sous-directeur de l'emploi au sein de la DDEEES,
- le chef du bureau RSA au sein de la DASES
- le chef du bureau de l'emploi et de la formation au sein de la DDEEES,
- le chef du bureau de l'insertion et de l'économie solidaire au sein de la DDEEES,
- le chef du bureau apprentissage, stages et contrats aidés au sein de la DDEEES,
- le chargé de mission emploi et développement économique et égalité femmes hommes au sein de la DPVI.

Le comité technique, qui se réunit, deux fois an (selon un rythme semestriel adapté à l'échéancier de la majorité des fiches-actions) :

- assure le suivi global de la mise en œuvre des actions inscrites au PDIE ;
- assure les mise en cohérence des actions menées par les différents acteurs ;
- arrête les bilans annuels du PDIE et en rendre compte au comité de pilotage du PDIE.

3 Pilotage opérationnel

Pour chaque action inscrite dans le programme opérationnel du PDIE, un **pilote** est identifié. Celui-ci est garant de l'organisation et de la bonne mise en œuvre de l'action, en lien avec les partenaires associés (en interne à la Collectivité parisienne ou en externe).

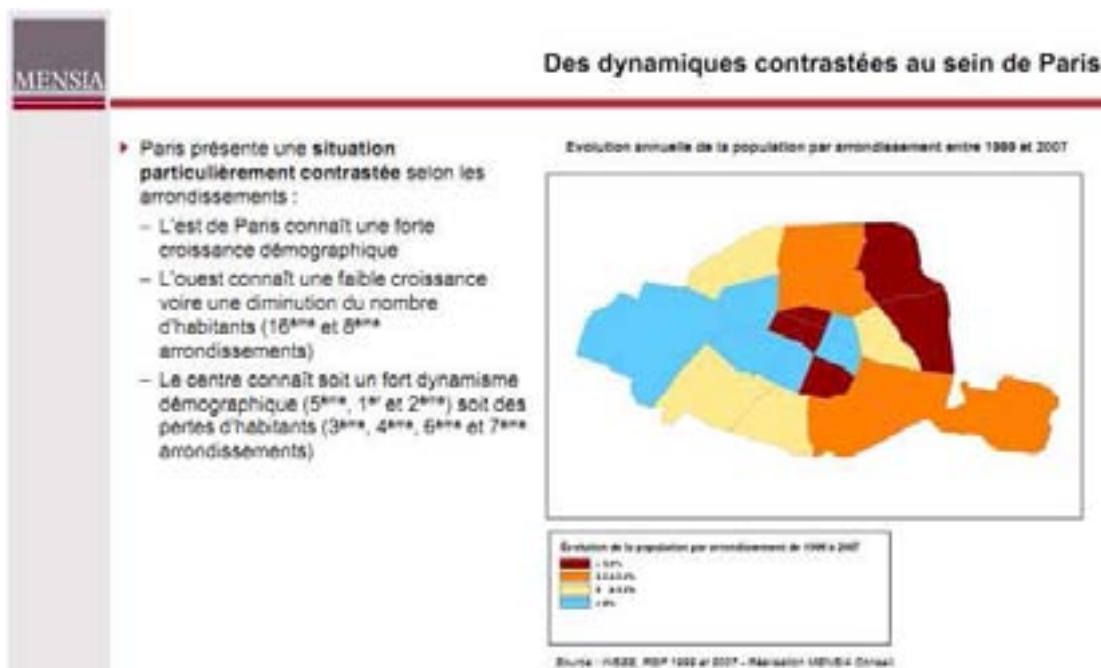
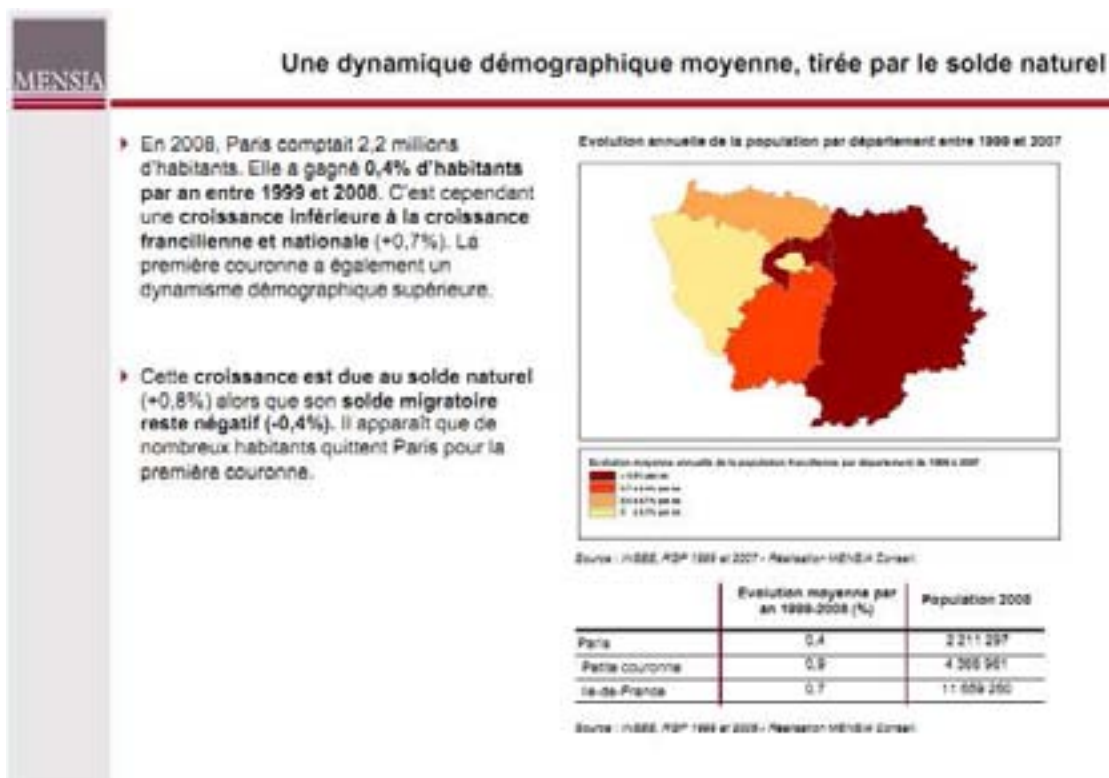
A ce titre, il rend compte au comité technique de l'avancement de l'action, dans le respect de l'échéancier fixé dans la fiche-action. Il fait état des difficultés rencontrées et formule, le cas échéant, des propositions pour le réajustement du contenu des actions.

En parallèle, une fois par mois, un point d'avancement sur la mise en œuvre sera inscrit à l'ordre du jour du **comité de direction** de la direction de l'économie, de l'emploi et de l'enseignement supérieur (DDEEES) et de la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES).

Annexe I

Analyse du marché de l'emploi et caractérisation des publics parisiens éloignés de l'emploi

1 Analyse du marché de l'emploi parisien

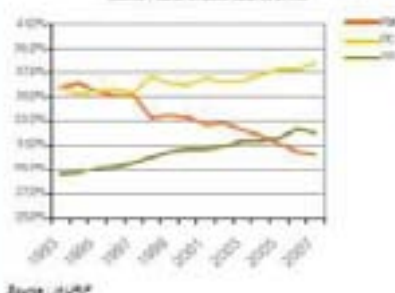


Un dynamisme économique plus faible qu'au niveau régional

- Entre 1999 et 2007, l'emploi a évolué à un rythme nettement plus élevé que la population : +6,9% contre +3,2%, mais plus faible que la population active (+8,5%). C'est cependant le département d'Ile-de-France dont le nombre d'emplois augmente le moins vite. La première couronne reste la zone la plus dynamique d'Ile-de-France.

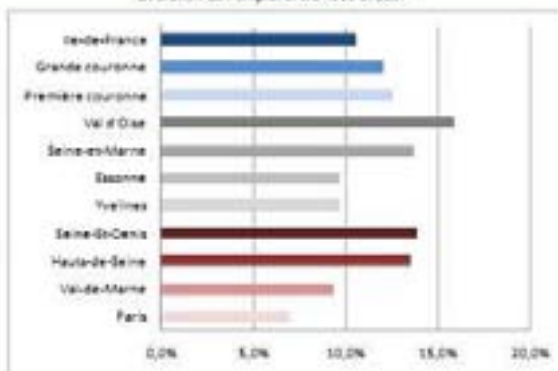
- En 2007 le nombre d'emplois s'établissait à 1 770 964.

Part des territoires dans l'emploi salarié régional
Source : dans emploi salarié privé



Source : INSEE

Evolution de l'emploi entre 1999 et 2007



Source : INSEE, REP 1999 et 2007
Réalisation MENSIA Conseil

- Ce moindre dynamisme se traduit par une diminution de la part de Paris dans l'emploi salarié régional, au profit de la petite et surtout de la grande couronne.

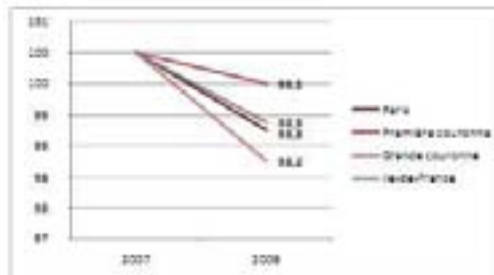
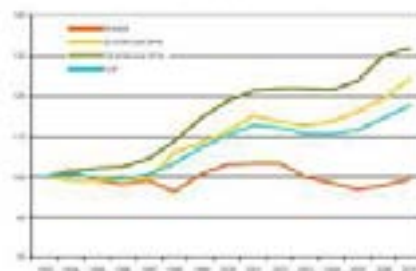
Un dynamisme économique moindre qu'en petite couronne

- De façon plus fine, on note que l'emploi salarié privé parisien a augmenté de 1999 à 2002, avant de chuter de 2003 à 2005 puis de repartir à nouveau à la hausse.

- Alors que Paris retrouve en 2007 son niveau d'emploi salarié de 1993, la première et la grande couronne ont fortement développé leur nombre d'emplois salariés.

- De 2007 à 2009, Paris perd à nouveau plus d'emplois salariés privés que la petite couronne, mais est en situation plus favorable que la grande couronne.

Evolution de l'emploi salarié en Ile-de-France, base 100 en 1993
Source : Insee, emploi salariés privés



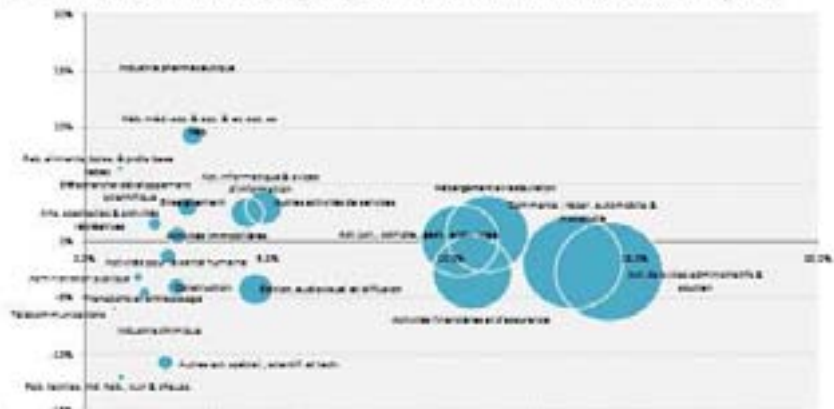
Source : INSEE
Réalisation MENSIA Conseil

Des secteurs employeurs accessibles aux demandeurs d'emplois et
bénéficiaires du RSA

- ▶ Les emplois dans le commerce se situent essentiellement dans le commerce de détail :
 - Habillement (22352 emplois)
 - Grands magasins (7386 emplois)
 - Supermarchés (7318 emplois)
 - Commerce de produits pharmaceutiques (5442 emplois)
- ▶ Les emplois dans les activités de services administratifs sont soit des emplois de travail temporaire soit des emplois accessibles à des publics peu qualifiés :
 - Agences de travail temporaires (45245 emplois)
 - Activités liées aux bâtiments (37114 emplois)
 - Nettoyage des bâtiments (23416 emplois)
 - Sécurité (15321 emplois)

Une baisse des emplois salariés privés de 2007 à 2009 dans les secteurs pourvoyeurs d'emplois

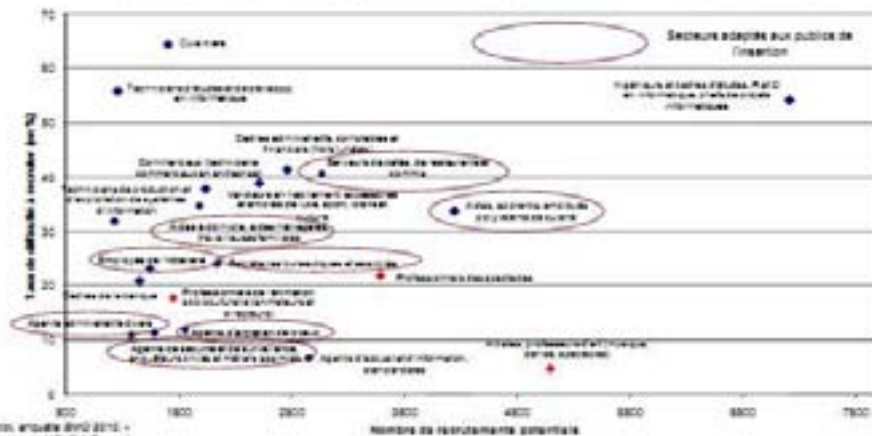
- ▶ Les secteurs employant beaucoup de main d'œuvre sont :
 - En stagnation : Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture et d'ingénierie (+185 emplois) et hébergement-restauration (en stagnation mais pourvoyeur d'emplois : +995 emplois)
 - En baisse : Activités de services administratifs (-4984 emplois), commerce (-3110), activités financières et d'assurance (-3793)
- ▶ Quelques secteurs en développement :
 - Dans les services : activités informatiques (+1317 emplois), autres activités de services (+1722), hébergement médico-social et social (+3079), enseignement (+1014)
 - Dans l'industrie : industrie pharmaceutique (+970), fabrication d'aliments et de boissons (+724)



Un marché de l'emploi dynamique et fluide

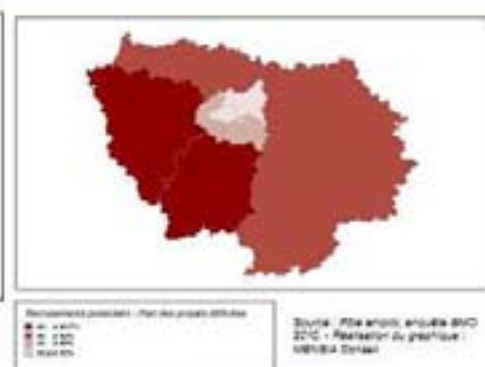
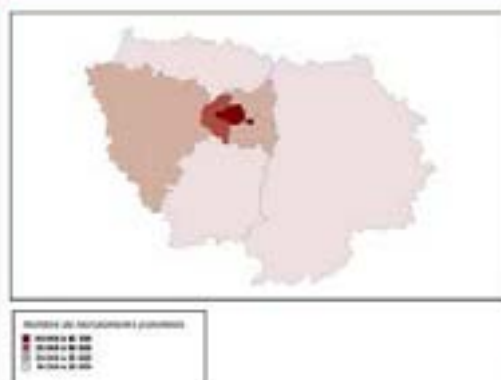
- Les recrutements potentiels sont estimés à plus de 92 000 postes à Paris, dont un tiers de projets de recrutements difficiles (32,1%). C'est légèrement moins que la moyenne régionale (35,3% de projets difficiles). C'est le département qui éprouve le moins de difficulté dans ses projets de recrutements en-dehors de la Seine-Saint-Denis.
- Beaucoup de recrutement dans le secteur du spectacle, de l'hôtellerie-restauration, de la vente et des services à la personne, pouvant correspondre aux publics du RSA et aux publics du RSA artistes.

Difficultés à recruter dans les 22 matières pour lesquelles les projets de recrutement sont les plus denses
(en rouge, les matières pour lesquelles les projets de recrutement correspondent pour plus de 50% à des emplois universitaires)



Source: Pôle emploi, enquête 2010-2011.
Réalisation du graphique: MétéoLab Conseil

Un marché de l'emploi dynamique et fluide



- C'est à Paris que le nombre de recrutements potentiels est le plus important. Plus on s'éloigne de Paris, plus les recrutements potentiels diminuent. C'est également en s'éloignant de Paris vers la grande couronne que la part des projets de recrutements difficiles augmentent. Paris est ainsi le département francilien où recruter est le plus facile.
- Dans Paris, les projets de recrutements sont localisés à l'ouest (Paris Chailiot et Paris Montmartre, mais également à Paris Bastille).



MENSA

... mais un maintien du chômage plus élevé qu'en Ile-de-France

Evolution du chômage de 2008 à 2010

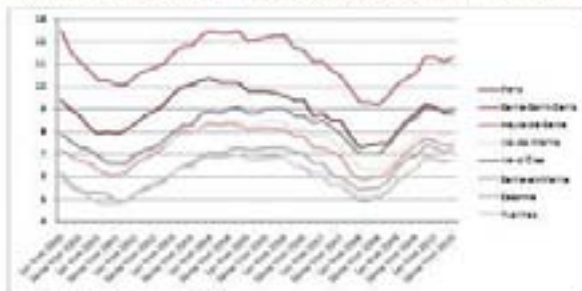
	2008-2009	2009-2010
Paris	+18,6%	+2%
Ile-de-France	+21,5%	+5,2%
France métropolitaine	+18,7%	+2,8%

Source : Pôle emploi - Réalisation MENSA Conseil

- Paris fait partie des trois départements où le chômage est le plus élevé en Ile-de-France, après la Seine-St-Denis et le Val d'Oise (uniquement en 2010). Il reste cependant inférieur à la moyenne nationale (8,8% contre 9,3% au 3^{ème} trimestre 2010). Il y a 112 000 chômeurs de catégorie A à Paris.

- Le chômage a fortement augmenté de 2008 à 2009 en raison de la crise économique, avant d'augmenter de façon modérée en 2010.
- Après un pic de chômage à l'été 2010, le nombre de chômage connaît une tendance baissière depuis septembre 2010.

Evolution du nombre de DEFM entre 2002 et 2010 par département en Ile-de-France



Source : INSEE - Réalisation MENSA Conseil

Evolution du nombre de DEFM de cat A à Paris en 2010 (en milliers)

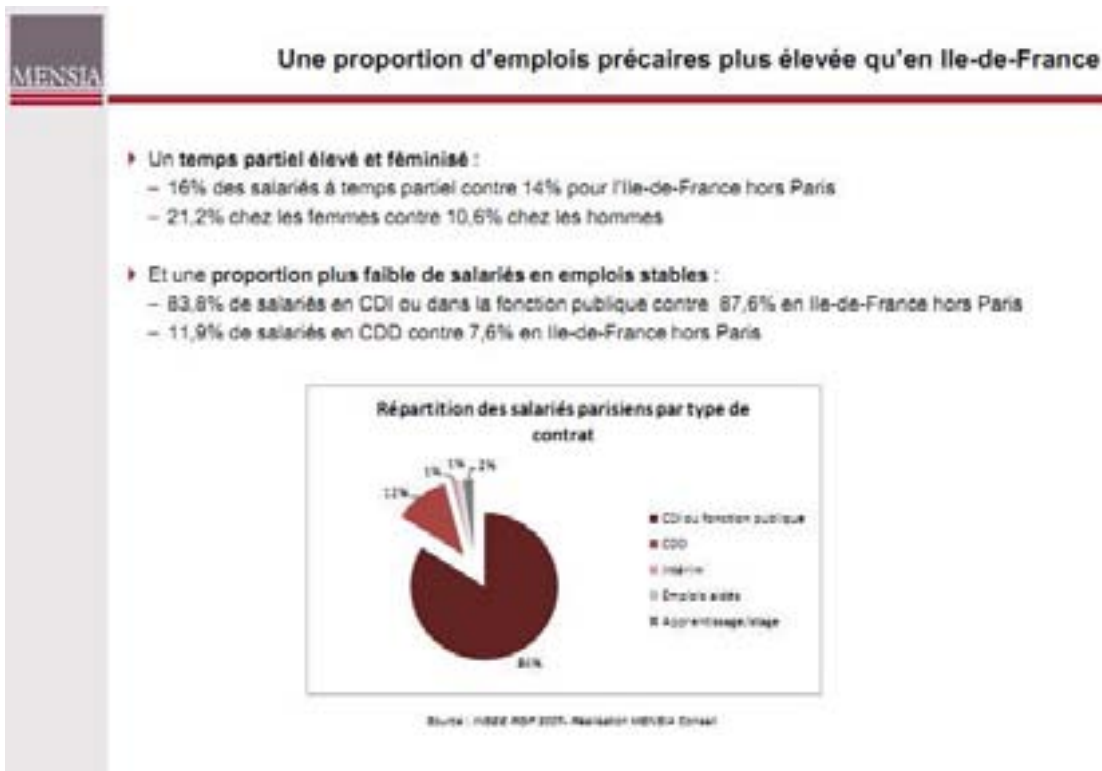
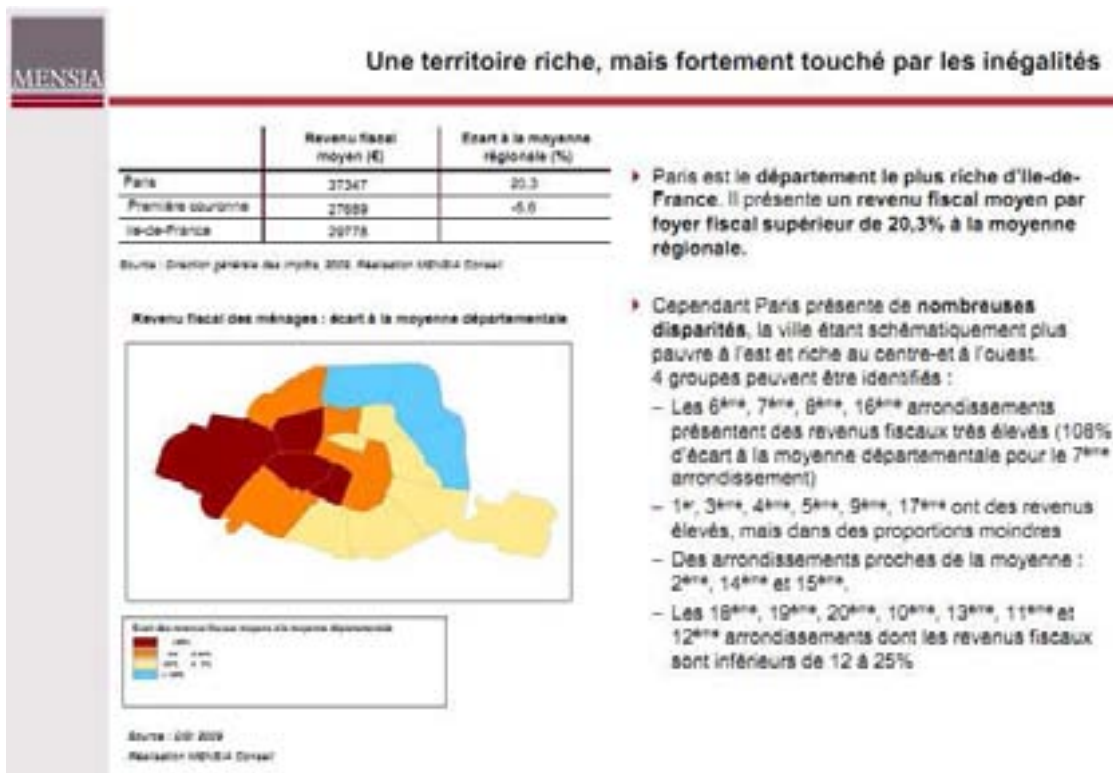


Source : Pôle emploi - Réalisation MENSA Conseil

- ▶ Un **marché de l'emploi difficile à appréhender**, dans la mesure où le bassin d'emploi parisien :
 - dépasse largement le périmètre administratif du département : 240 000 parisiens travaillent à l'extérieur de Paris (dont 57% dans les Hauts-de-Seine) et 687 000 personnes viennent travailler à Paris,
 - se distingue, d'une part par un grand nombre d'emplois de proximité faiblement ou moyennement qualifiés, d'autre part par un volume important d'emplois métropolitains s'appréhendant à une échelle plus large que le territoire parisien.
- ▶ Un territoire fortement **tertiairisé**, avec une **prédominance de la sphère présentielle**, avec 5 secteurs représentant 60% des emplois salariés privés :
 - les activités de services administratifs,
 - le commerce,
 - l'hébergement-restauration, lié à la forte attractivité touristique de Paris,
 - les activités financières et d'assurance, néanmoins en recul avec une migration vers les Hauts-de-Seine,
 - les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture et d'ingénierie.
- ▶ Un **moindre dynamisme de Paris par rapport à l'Île-de-France et en particulier la première couronne du fait du desserrement des emplois** :
 - un nombre d'emplois supérieurs à la population active mais qui augmente moins vite que celle-ci,
 - une croissance des emplois inférieure à celle de l'Île-de-France,
 - un taux de chômage supérieur (8,8% au 3^{ème} trimestre 2010 et 8,2% pour la région).

- ▶ Mais un **territoire moins frappé par la crise que l'Île de France** :
 - Paris perd moins d'emplois de 2007 à 2009 que l'Île-de-France et la grande couronne.
 - Le chômage augmente moins à Paris qu'en Île-de-France (+21% de 2008 à 2010 contre +25,3% pour l'Île-de-France).
- ▶ La **crise a d'abord touché très fortement les jeunes**, tandis que l'amorce de reprise ne profite pas aux seniors.
- ▶ En 2010, l'emploi se redresse (+0,6%) :
 - Une hausse des emplois dans le tertiaire (+0,7%).
 - En particulier, l'emploi intérimaire (comptabilisé au lieu d'établissement et pas au lieu d'exécution de la mission) a progressé en 2010 de 10,5%, pour s'établir à 41 229 emplois intérimaires fin 2010.
 - Un **marché de l'emploi dynamique** : Paris est le département d'Île-de-France où le nombre de recrutements potentiels est le plus élevé (92000, le double des recrutements potentiels des Hauts-de-Seine) et où la part de recrutements jugés difficiles est la plus faible (32,1% contre 35,3% pour l'Île de France).
- ▶ La reprise de l'emploi en 2010 ne se traduit pas encore par une baisse du chômage malgré la **reprise de l'intérim (+10,5% en 2010)**, en particulier pour le **chômage de longue durée qui augmente toujours début 2011**.

2 Caractérisation des publics parisiens éloignés de l'emploi



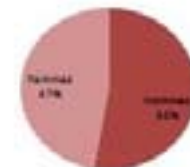
MENSIA

20% des chômeurs ont plus de 50 ans

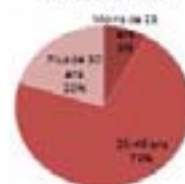
- Les chômeurs parisiens comptent légèrement plus d'hommes que de femmes.
- Par ailleurs, 20% des chômeurs parisiens ont plus de 50 ans. C'est plus qu'en Ile-de-France, où 18,6% des chômeurs ont plus de 50 ans.
- Inversement la proportion des jeunes reste faible : 8% pour Paris contre 13,6% pour la région.

	Moins de 25 ans	25-49 ans	Plus de 50 ans
Paris	8,0%	71,9%	20,1%
Seine et Marne	18,4%	62,7%	17,9%
Yvelines	15,4%	66,7%	18,8%
Essonne	17,0%	66,3%	17,7%
Haute-de-Seine	10,6%	70,2%	19,0%
Seine-Saint-Denis	14,4%	67,6%	18,1%
Val de Marne	14,2%	68,2%	17,6%
Val d'Oise	16,9%	66,0%	18,2%

Répartition par sexe du nombre de DEPM de cat A à Paris en décembre 2010



Répartition par âge du nombre de DEPM de cat A à Paris en décembre 2010



Source : Pôle emploi - Association MENSIA Conseil

MENSIA

Une majorité de demandeurs d'emploi qualifiés

- 84% des demandeurs d'emploi au chômage depuis moins d'un an sont des demandeurs d'emplois qualifiés. Cette répartition n'est pas due à la crise car elle est quasiment identique en 2007.

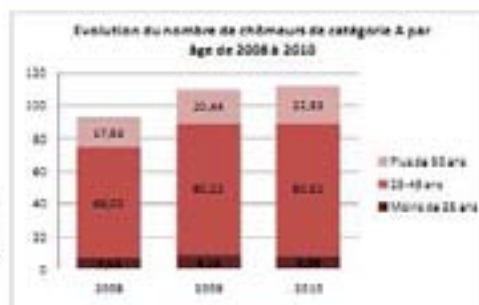
Nombre de chômeurs en avril 2011 par qualification

Source : Pôle emploi - Association MENSIA Conseil
AUC : agent de maîtrise et technicien

NB : Les statistiques présentées ci-dessus diffèrent des statistiques du chômage traitées précédemment : elles prennent ainsi en compte les catégories 1, 2 et 3 (ancienne nomenclature Pôle emploi) et non la catégorie A.

Le chômage des seniors toujours en forte augmentation en 2010

- C'est parmi les jeunes que le chômage augmente le plus fortement de 2008 à 2009 (+30,1%). Il reflue cependant légèrement en 2010.
- Le chômage des plus de 50 ans avait moins augmenté que le chômage parisien de 2008 à 2009, mais il continue à fortement augmenter en 2010 (+10,2%). In fine, c'est la catégorie pour laquelle le chômage a le plus augmenté de 2008 à 2010.



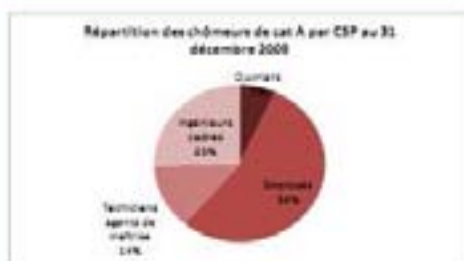
Source : INSEE - Réalisation MENSIA Conseil

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A à Paris de 2008 à 2010

	Evolution 2008-2009	Evolution 2009-2010	Evolution 2008-2010
Moins de 25 ans	+30,1%	-1,9%	+27,7%
20-49 ans	+17,5%	+0,4%	+18,4%
Plus de 50 ans	+16,7%	+10,2%	+28,6%
Paris	+18,8%	+3%	+21%

Source : Pôle emploi - Réalisation MENSIA Conseil

Plus de la moitié des chômeurs parisiens sont employés et ¼ sont des cadres



Source : INSEE - Réalisation MENSIA Conseil

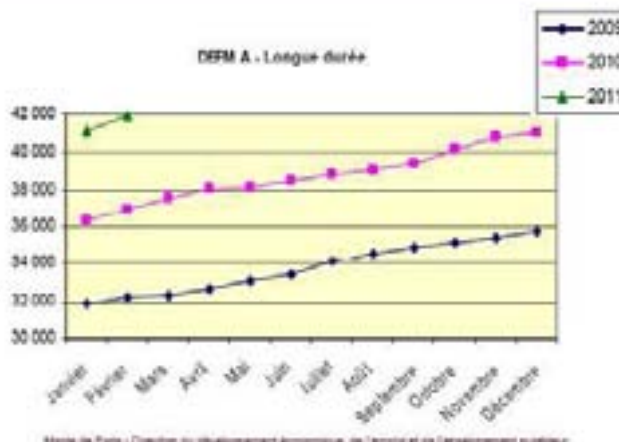
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A à Paris de 2008 à 2009

	Evolution 2008-2009
Ouvriers	16,8
Employés	16,6
Techniciens, agents de maîtrise	15,4
Ingénieurs, cadres	25,5

- De fin 2008 à fin 2009, on observe que le chômage augmente particulièrement rapidement chez les cadres et ingénieurs (+25,5% de chômeurs de catégorie A).

Un chômage de longue durée en forte augmentation

- Depuis 2009, le nombre de DEFM est en constante augmentation. C'est la seule catégorie pour laquelle le chômage ne recule pas en 2011.
- Près de 42 000 personnes sont actuellement au chômage depuis plus d'un an.



Des chômeurs de longue durée qui sont également très majoritairement qualifiés

- Parmi les chômeurs de longue durée, 55% sont au chômage depuis plus de 24 mois.

- Par ailleurs, ce sont là-aussi très majoritairement des **personnes qualifiées**. La part de personnes non qualifiées diminue avec la hausse de la durée du chômage.

Les chômeurs de longue durée sont ainsi :

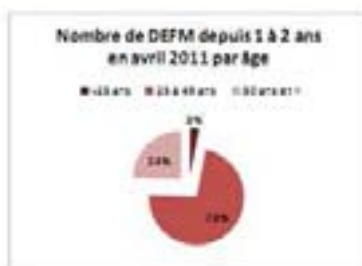
- en premier lieu des personnes qualifiées (18 665) et des agents de maîtrise, techniciens et cadres (15 755) de 25 à 49 ans ;
- en second lieu des personnes qualifiées (7 967) et des agents de maîtrise, techniciens et cadres (7 164) de plus de 50 ans.



Source : Pôle emploi - Répertoire technique Conaef

NR : Les statistiques présentées ci-dessus diffèrent des statistiques du chômage traitées précédemment : elles prennent ainsi en compte les catégories 1, 2 et 3 (ancienne nomenclature Pôle emploi) et non la catégorie A.

Les seniors sont fortement touchés par le chômage de longue durée



Source : Pôle emploi - Passation MENSA Conseil

- On trouve parmi les chômeurs de longue durée une forte proportion de personnes de plus de 50 ans.
- Cette proportion s'accroît fortement avec l'allongement de la période de chômage.

NB : Les statistiques présentées ci-dessus diffèrent des statistiques du chômage traitées précédemment : elles prennent ainsi en compte les catégories 1, 2 et 3 (ancienne nomenclature Pôle emploi) et non la catégorie A.

Paris est le département francilien qui a la plus forte part de demandeurs d'emploi de longue durée

- La plupart des départements comptent entre 31 et 38% de DELD dans les demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C, alors que Paris en compte 45%.
- Par ailleurs, Paris compte également une forte part d'allocataires du RSA dans les DEFM (15,3%), alors que les départements franciliens ont entre 10 et 12% d'allocataires du RSA. Seule la Seine-Saint-Denis compte un plus fort pourcentage (16,3%).

	DEFM cat ABC	Part DELD	Part RSA inscrits à Pôle emploi
Paris	110 820	45,1%	15,3%
Seine-et-Marne	48 670	33%	9,8%
Yvelines	48 090	34,9%	10,2%
Essonne	42 020	31,4%	9,8%
Hauts-de-Seine	61 890	37,8%	12%
Seine-Saint-Denis	87 040	38,1%	16,2%
Val de Marne	55 930	36%	12,9%
Val d'Oise	55 450	37%	12,3%

Source : OREF - Pôle emploi avril 2011
Traitement : MENSA Conseil

MENSIA

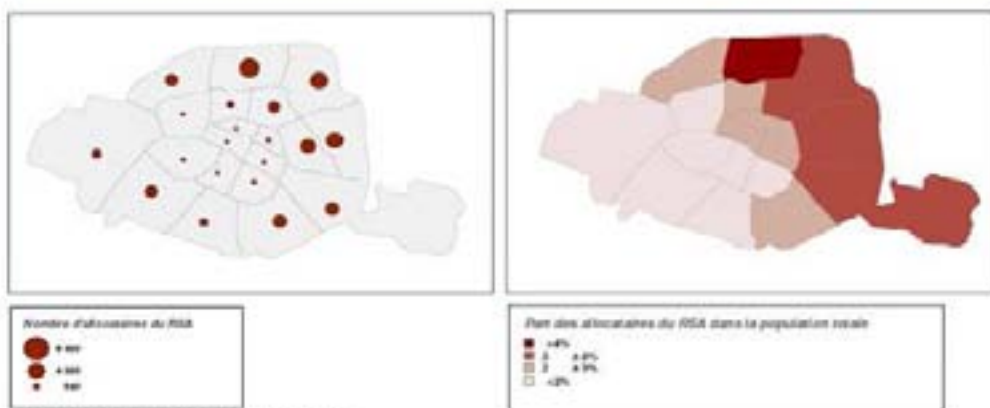
Une faible augmentation des allocataires du RSA à la charge du Département en 2010

- ▶ Près de 75000 bénéficiaires du RSA en décembre 2010, dont 61000 à la charge du Département.
- ▶ Un nombre de bénéficiaires en forte augmentation depuis juin 2009.
- ▶ Une stagnation depuis juin 2010, mais le nombre de bénéficiaires est à son maximum fin 2010 (depuis juin 2009).
- ▶ Parmi eux, 117 foyers sont bénéficiaires du RSA jeunes (soit 125 personnes).



MENSIA

Une concentration forte des allocataires dans l'est parisien



- ▶ Les 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements concentrent 37% des allocataires.
- ▶ En ajoutant les 10^{ème}, 11^{ème} et 13^{ème} arrondissements, on atteint 60% des allocataires.
- ▶ Le nombre d'allocataires dans le 12^{ème} est peu élevé mais correspond à 3,6% de la population, pour une moyenne parisienne de 2,7%.

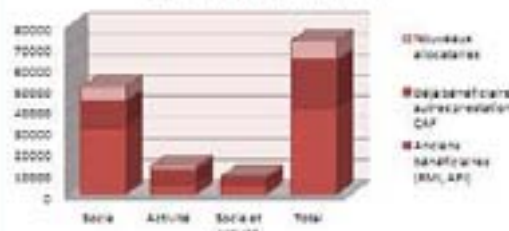
Une forte proportion de nouveaux bénéficiaires (hors RMI ou API)

Répartition des bénéficiaires du RSA à Paris par type de RSA



► Au 31 décembre 2010, **69,9% des bénéficiaires relèvent du RSA socle** et **18,4% du RSA activité**.

Origine des bénéficiaires du RSA à Paris au regard des prestations CAF



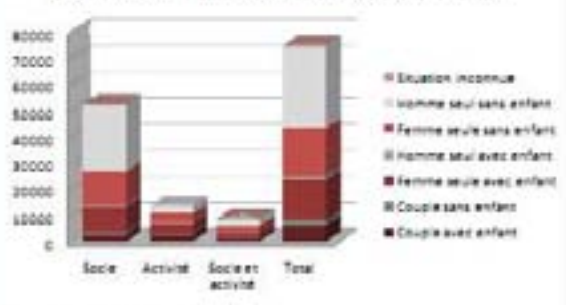
► **55% des bénéficiaires du RSA sont des anciens bénéficiaires du RMI ou de l'API :**

- Ce pourcentage est beaucoup moins élevé pour le RSA activité : seulement **31,2%** des bénéficiaires étaient bénéficiaires du RMI ou de l'API.
- **32,9%** des bénéficiaires ne touchaient ni le RMI ni l'API mais étaient bénéficiaires d'autres prestations CAF.
- **12,1%** des bénéficiaires étaient auparavant inconnus de la CAF.

Source : CAF, Réalisation MENSIA Conseil

Des bénéficiaires seuls (avec ou sans enfant) dans près de 90% des cas

Situation familiale des bénéficiaires du RSA à Paris



Source : CAF, Réalisation MENSIA Conseil

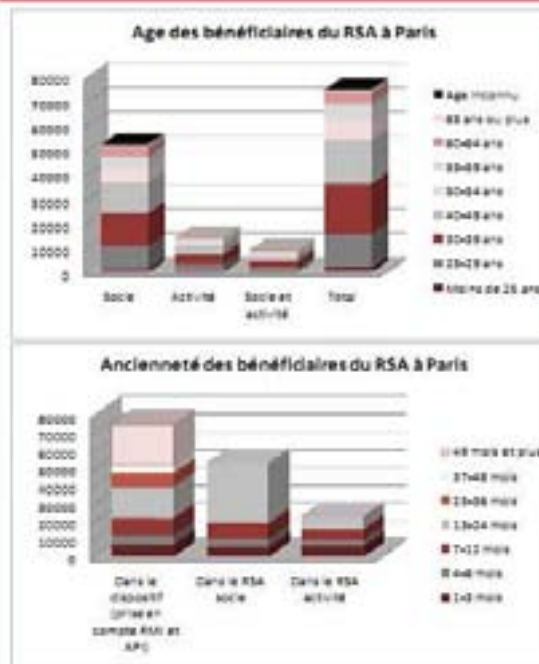
► **45% des bénéficiaires du RSA sont des femmes seules** (à parts égales entre femmes avec ou sans enfant), suivies des hommes seuls sans enfant.

► Seulement **11,2%** des bénéficiaires du RSA sont des couples.

► Les familles monoparentales représentent **22,2%** des bénéficiaires.

MENSIA

Des allocataires du RSA socle plus âgés et plus anciens que dans le RSA activité et socle et activité

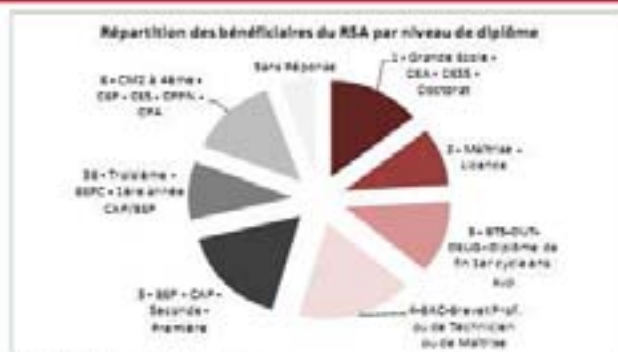


- 72,5% des bénéficiaires parisiens du RSA ont moins de 50 ans.
- Les bénéficiaires du RSA activité et socle et activité sont plus jeunes que ceux du RSA socle :
 - 30% des bénéficiaires du RSA socle ont plus de 50 ans
 - 20,5% et 23,5% des bénéficiaires du RSA activité et du RSA socle et activité ont plus de 50 ans.
- Les bénéficiaires du RSA ont une ancienneté de :
 - Moins d'un an pour 28,7%
 - Entre 1 et 4 ans pour 40,7% (la majorité des 40,7% est bénéficiaire du RSA depuis 1 à 2 ans).
 - Plus de 4 ans pour 30,6%
- Si on calcule l'ancienneté depuis la mise en place du RSA, on note :
 - Que les bénéficiaires du RSA socle ont une ancienneté plus élevée que les bénéficiaires du RSA activité (35,4 depuis moins d'un an contre 68,1%).

Source : CASSE Recherche MENSIA Conseil

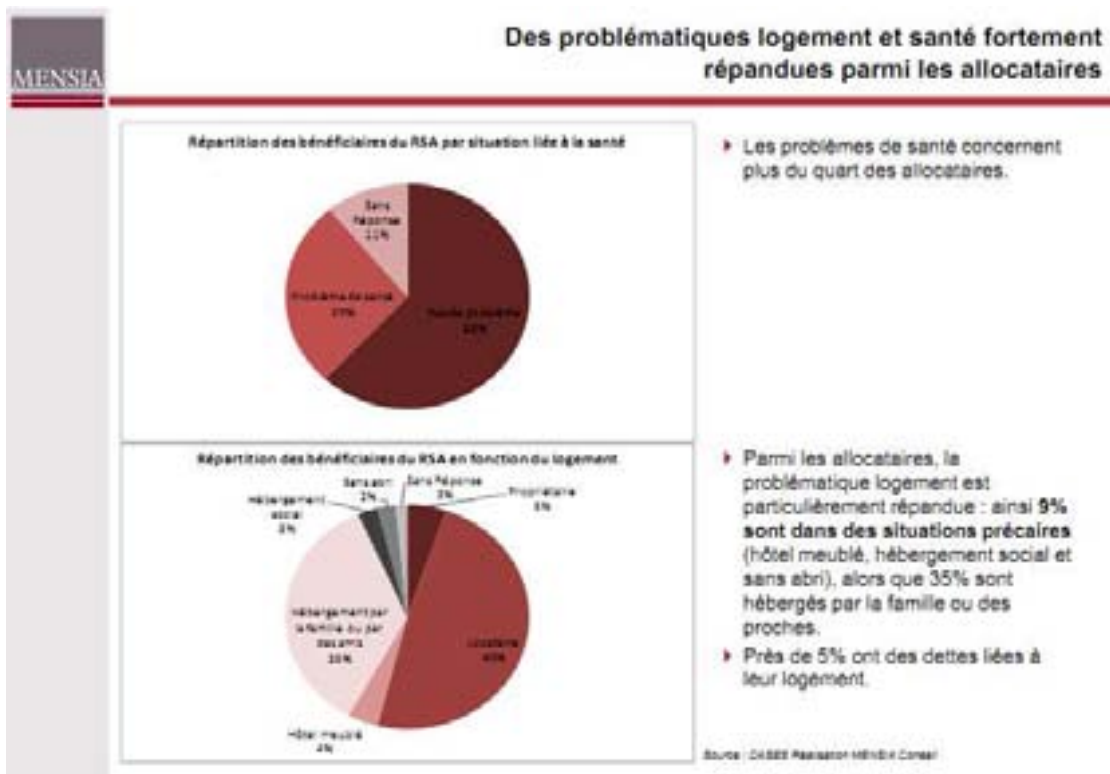
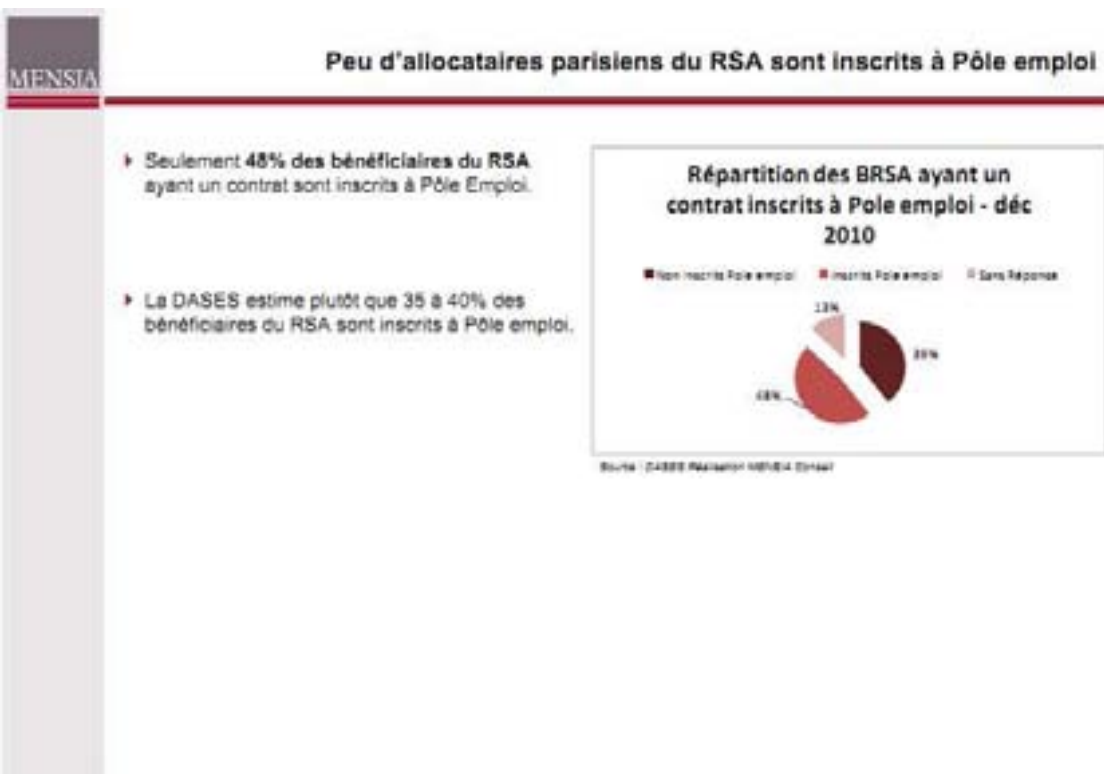
MENSIA

Des niveaux de qualification très divers parmi les bénéficiaires du RSA



Source : CASSE Recherche MENSIA Conseil

- 40% des bénéficiaires du RSA ont un niveau V ou infra (23% ont un niveau V bis ou VI).
- 36% des bénéficiaires ont un diplôme d'enseignement supérieur.



Les bénéficiaires du RSA recherchent des postes dans le spectacle, les services à la personne et le commerce

Répartition des bénéficiaires RSA inscrits en catégories A/B/C selon le métier recherché

	FRANCE ENTIERE		ILE-DE-FRANCE		PARIS	
	RSA	Part RSA	RSA	Part RSA	RSA	Part RSA
AGRICULTURE ET PÊCHE	22 422	21%	1 124	21%	191	29%
ARTS ET FAISONNAGE	5 319	41%	1 124	19%	337	40%
BANQUE, ASSURANCE, IMMOBILIER	4 397	12%	1 295	10%	382	14%
COMMERCE, VENTE ET GRANDE DISTRIBUTION	38 175	11%	12 437	15%	3 397	21%
COMMUNICATION, MEDIA	12 354	15%	3 979	14%	1 390	18%
CONSTRUCTION, BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	35 154	18%	8 654	15%	1 405	18%
HÔTELLERIE-RESTAURATION TOURISME	34 342	42%	9 647	19%	2 747	40%
INDUSTRIE	32 327	14%	4 322	13%	817	11%
INSTALLATION ET MAINTENANCE	22 388	15%	3 868	14%	534	21%
SANTÉ	18 682	18%	2 651	18%	470	19%
SERVICES À LA PERSONNE ET À LA COLLECTIVITÉ	177 388	21%	28 250	20%	6 125	24%
SPECTACLE	18 338	12%	6 782	11%	4 438	12%
SUPPORT À L'ENTREPRISE	33 144	13%	15 634	12%	3 914	14%
TRANSPORT ET LOGISTIQUE	30 543	16%	12 213	16%	1 915	24%
Non précisé	192	8%	199	12%	29	15%
Total	732 848	11%	107 094	16%	28 482	18%

Source : Pôle emploi et Afd
Réalisation MENSIA ConseilRSA : Volume de bénéficiaires RSA
Part RSA : Part des bénéficiaires sur le volume de demandeurs fin de mois

- Les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi sont à la recherche de métiers où le nombre d'emplois est important et qui font l'objet de projets de recrutement conséquents :
 - le spectacle
 - les services à la personne
 - le commerce
 - l'hôtellerie-restauration

Éléments de synthèse (1/3)

- Un territoire riche mais présentant de grandes disparités socioéconomiques entre les arrondissements de l'est d'une part, les arrondissements du centre et de l'ouest d'autre part.
- En décembre 2010, les chômeurs parisiens sont :
 - À 53% des hommes,
 - 20% ont plus de 50 ans et 8% moins de 25 ans : des demandeurs d'emplois plus âgés qu'en Ile-de-France, phénomène accentué par la crise.
- Depuis 2009, le nombre de DELD est en constante augmentation. C'est la seule catégorie pour laquelle le chômage ne recule pas en 2011. Près de 42 000 personnes sont ainsi actuellement au chômage depuis plus d'un an.
- 75 000 bénéficiaires du RSA, dont 61 000 à la charge du Département.
- Un nombre d'allocataires en forte augmentation depuis juin 2009, qui connaît une relative stagnation depuis juin 2010 (le nombre de bénéficiaires atteint fin 2010 reste toutefois le plus élevé jamais atteint depuis juin 2009).
- Une concentration de la précarité dans l'est parisien (18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} arrondissements) :
 - 37% des allocataires du RSA résident dans ces arrondissements et 60% en ajoutant les 10^{ème}, 11^{ème} et 13^{ème} arrondissements,
 - des revenus fiscaux inférieurs de 25 à 30% par rapport à Paris.

- ▶ Parmi les allocataires du RSA, 28,7% sont dans le dispositif depuis moins d'un an, 40,7% entre 1 et 4 ans et 30,6% depuis plus de 4 ans.
- ▶ Un public âgé, avec une forte proportion de femmes seules et de familles monoparentales :
 - 22% de familles monoparentales,
 - 45% de femmes seules avec ou sans enfant,
 - 27,5% des bénéficiaires ont plus de 50 ans.
- ▶ Des niveaux de qualification très divers parmi les allocataires parisiens des demandeurs d'emploi :
 - 40% des bénéficiaires sont très peu ou pas diplômés (diplôme de niveau V ou infra),
 - à l'inverse, 36% des bénéficiaires sont très diplômés (diplôme de niveau III ou plus).
- ▶ Des problématiques logement et santé fortement répandues parmi les allocataires :
 - plus du quart d'entre eux rencontrent des difficultés sanitaires,
 - 9% sont dans des situations précaires (hôtel meublé, hébergement social et sans abri), alors que 35% sont hébergés par la famille ou des proches,
 - près de 5% ont des dettes liées à leur logement.
- ▶ Les bénéficiaires inscrits à Pôle emploi sont à la recherche de métiers où le nombre d'emplois est important et qui font l'objet de projets de recrutement conséquents : services à la personne, spectacle, commerce, hôtellerie-restauration.

BENEFICIAIRES DU RSA	DEMANDEURS D'EMPLOI	EMPLOIS ADRESSABLES
61 000 bénéficiaires du RSA à la charge du Département : - 22% de familles monoparentales - 45% de femmes seules - 27,5% ont plus de 50 ans Des bénéficiaires anciens dans le dispositif (30 % depuis plus de 4 ans, 40% entre 1 et 4 ans, 30 depuis moins d'1 an) La coexistence de bénéficiaires peu diplômés et très diplômés	112 000 DEFM, plus âgés que dans l'Île-de-France 42 000 demandeurs d'emploi de longue durée : - Des DELD souvent âgés de plus de 50 ans - Des DELD qualifiés	1 770 964 emplois à Paris Une hausse de 0,6% des emplois en 2010 (une hausse dans le tertiaire de 0,7% et de 10,5% en particulier pour l'emploi intérimaire) Des besoins en recrutement estimés à 92 000 emplois, dans les secteurs du spectacle, de l'hôtellerie-restauration, de la vente et des services à la personne

Annexe II

Cartographie de l'offre d'insertion professionnelle et d'aide à l'accès à l'emploi financée et mise en place par le Département de Paris

